

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025

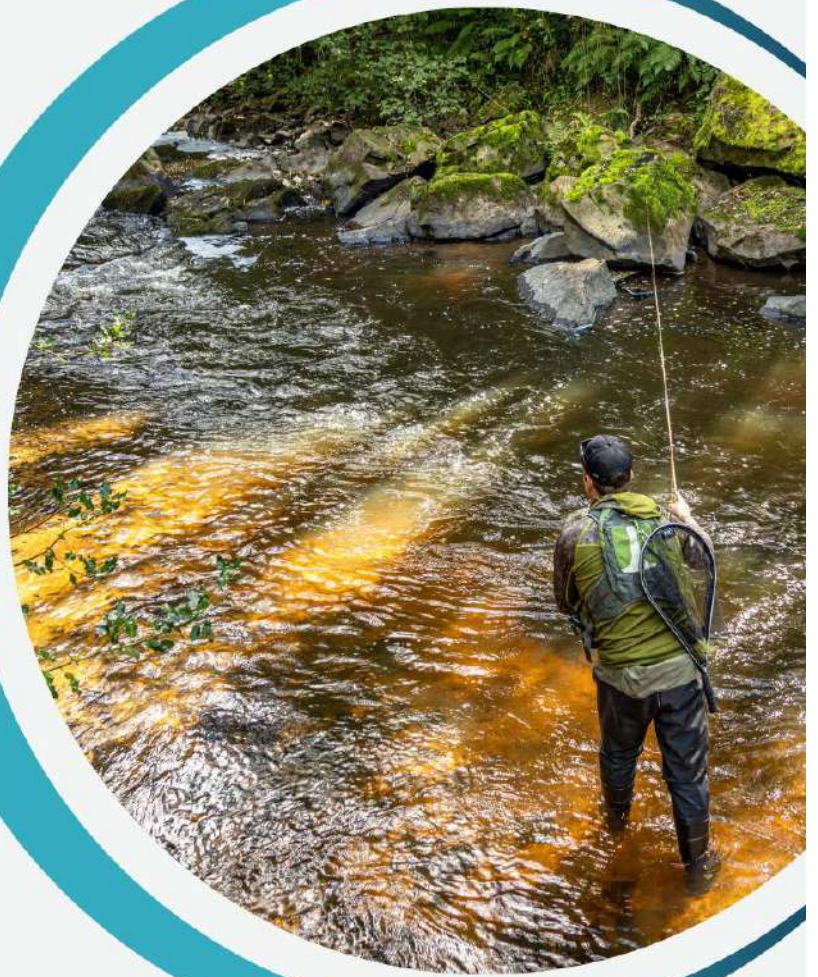
FÉDÉRATION DE CHARENTE
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE



L'équipe de la Fédération	5
Commission effectifs pêcheurs, finances	9
Effectifs pêcheurs 2025	9
Vente de cartes de pêche par internet	14
Bilan financier	15
Rapport de vérificateurs aux comptes	16
Budget prévisionnel 2026	18
DEFI ASSO.....	19
Commission évènementiel, animation, promotion de la pêche et communication	21
Manifestations	22
Bilan des Animations	26
Guide de la pêche	32
Site internet.....	33
Bulle d'inf'eau	35
Facebook	36
Instagram.....	37
Communication Charente Libre	38
Reportage France 3.....	38
Commission loisir pêche	39
Partenariat avec la Compagnie des Moniteurs Guides de Pêche de la Charente (CMGPC) .	40
Evolutions réglementaires.....	47
Installation de panneaux d'informations.....	48
Aménagement de 2 aires de pêche sécurisées.....	51

Commission restauration et suivi des milieux aquatiques.....	53
Suivis biologiques.....	54
Commission Gardes Pêche Particuliers / Procès-Verbaux	73
Bilan des affaires suivies - Police de l'eau.....	74
Réseau des Gardes Pêche Particuliers	77
Bilan des procès-verbaux police de la pêche	84
Suivi du dossier national concernant le Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) et campagne de tirs 2025-2026.....	87
Gestion de l'eau	91
Retour sur l'étiage 2025	92
Enquête publique sur le nouvel AUP de l'OUGC COGEST'EAU :.....	95
Remerciements	97

Avant-propos



La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Charente est une association reconnue d'utilité publique, régie par le Code de l'Environnement.

Elle œuvre sur l'ensemble du département de la Charente, dans le cadre de l'intérêt général, pour la gestion durable de la pêche et la préservation des milieux aquatiques. Conformément à ses statuts et aux orientations nationales de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), les missions de la Fédération de la Charente s'articulent autour de deux grands axes :

🐟 **Assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local**

- Favoriser la découverte et la pratique de la pêche pour tous,
- Promouvoir la pêche de loisir comme activité de nature et de tourisme
- Aménager et valoriser les parcours de pêche

🐟 **Gérer et protéger les milieux aquatiques ainsi que les ressources piscicoles et mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental**

- Préserver la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques
- Restaurer les cours d'eau et les habitats piscicoles
- Mieux comprendre les écosystèmes grâce aux suivis scientifiques
- Animer le réseau des Gardes-Pêche Particuliers et assurer le contrôle de l'activité pêche

La Fédération anime, coordonne et soutient les actions des 29 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), ainsi que de l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets, afin d'assurer une cohérence départementale dans la mise en œuvre des politiques de gestion piscicoles, environnementales et halieutiques.

La Fédération et ses AAPPMA agissent chaque jour au service des quelques 14000 pêcheurs charentais, mais aussi pour tous les pratiquants de passage qui viennent profiter, le temps d'une journée ou d'un séjour, des richesses naturelles du département.

Aussi, le présent rapport d'activités rend compte, de manière exhaustive, des actions conduites et des résultats obtenus au cours de l'exercice 2025.



L'équipe de la Fédération



Les administrateurs :

Concernant la mobilisation des élus au sein de la structure, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année. En complément, des réunions de concertation sont régulièrement organisées entre les membres du bureau pour assurer une continuité dans la gestion et le suivi des actions conduites par la Fédération.

Comme chaque année, deux réunions ont été organisées afin de réunir les Présidents et Trésoriers. Elles ont eu lieu le 15 mars et le 15 novembre 2025.

Enfin, une troisième réunion a été organisée le 27 septembre pour réunir les AAPPMA afin d'échanger sur les problématiques qu'elles rencontrent, mettre en commun les bonnes idées et projets.

Parallèlement, les élus participent à de nombreuses réunions externes (Comité de Suivi Opérationnel de l'Étiage (CSOE), Comité de Ressources en Eau (CRE), CODERST, CLE SAGE, réunions diverses sur les projets structurants pour l'avenir de la ressource en eau départementale, Charentes Tourisme...).

Le personnel :

Au 31 décembre 2025, les différentes missions de la Fédération de pêche sont assurées par une équipe dynamique et polyvalente de 8 professionnels au service de la pêche, des milieux aquatiques et du réseau des AAPPMA charentaises.



Valentin HORTOLAN
Directeur



Sandrine DAMY
Assistante administrative



Laëtitia SARDET
Comptable



Sébastien CHRISTINET
Chargé de développement



Emmanuel HENRI
Animateur



Patrice GUILLARD
Agent Technique



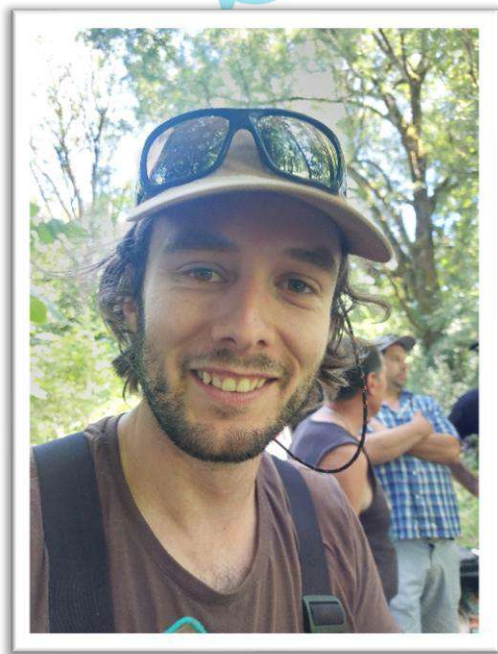
Hugo PICHOL
Chargé de missions



Killian COIG
Technicien

Recrutement :

La Fédération a recruté M. Jean BOUDOIX D'HAUTEFEUILLE en Contrat à Durée Déterminée, du 5 mai au 24 octobre afin de renforcer le service technique pendant la période estivale. Il a ainsi pu contribuer aux opérations de suivi et de cartographie des assecs. Il a également complété l'équipe technique pour la réalisation des opérations de pêches électriques.



Par ailleurs, une seconde personne, M. Rémi DECHANT, a été recrutée en CDD du 15 juillet au 7 septembre afin de renforcer l'équipe, en remplacement d'un salarié absent pour raisons médicales sur une période prolongée.





Stages :

En 2025, la Fédération de Pêche a eu le plaisir d'accueillir de nombreux stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire. Notre structure est de plus en plus sollicitée par les jeunes devant effectuer un ou des stages (de la 5^{ème} au Master 2).

Des stages au collège (classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) :

Nous avons eu le plaisir d'accompagner 6 élèves en stage de découverte (**Zani HUSSAIN-HORTOLAN, Clément MORILLEAU, Gabriel KREHER, Ben DUNORD-BOUTIN, Cyprien BONNEAU et Lucas MOREAU**). Ces stages, d'une durée d'une à deux semaines permettent aux élèves de découvrir les différentes activités d'une Fédération de Pêche.

Des stages de 2^{nde}

Mathias OLIVIER, Raphaël LHOTTE, Lohann AGUELON, élèves en seconde générale, ont effectué leur stage avec comme principale activité, les animations à destination des scolaires.

Stage de Bac Pro :

Nous avons accueilli, **Théo MERCIER-LAMBERDIERE**, pour une durée de 12 semaines dans le cadre de sa formation BAC Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du lycée agricole de L'Oisellerie, ainsi que **Nolann BONNEFOY**, en BAC Pro GMNF pour 4 semaines.

Les stagiaires ont pour mission d'accompagner le service technique pour le suivi des frayères à sandres et brochets ainsi que de participer aux pêches électriques d'inventaire.

Stage de Master 2 :

Mathilde PELLETIER a effectué un stage rémunéré pour une durée de 6 mois avec comme sujet, l'analyse des pressions anthropiques sur les cours d'eau karstique, approche multi métrique.



Accueil pour des peines de TIG (Travail d'Intérêt Général) :

La Fédération de pêche a renouvelé son habilitation, pour une durée de 5 ans, auprès du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, pour assurer l'encadrement des condamnés à une peine de travail d'intérêt général.

Ce renouvellement a permis à la Fédération d'accueillir cette année 1 personne pour l'exécution de sa peine, à hauteur de 42 heures. Cette mission permet de favoriser une insertion sociale et professionnelle des condamnés.

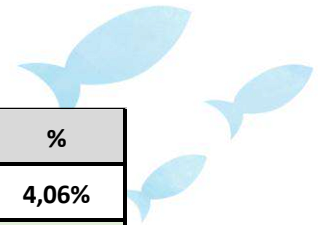
Commission

Effectifs pêcheurs et finances



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE





Produits	2024	2025	Quantité	%
Carte Interfédérale (CHI)	4 995	5 198	203	4,06%
Carte Majeure	3 247	3 627	380	11,70%
Carte offre d'automne	100	101	1	1,00%
Carte Découverte Femme	577	612	35	6,07%
Carte Mineure	1 429	1 582	153	10,71%
Carte Découverte - de 12 ans	1 590	1 867	277	17,42%
Carte Journalière	1 304	1 144	-160	-12,27%
Carte Hebdomadaire	445	500	55	12,36%
Carte membre PAEF	21	19	-2	-9,52%
Total	13 708	14 650	942	6,87%

Cette évolution traduit une année globalement satisfaisante, marquée notamment par une forte progression des cartes « moins de 12 ans » et des cartes mineures, constituant un signal particulièrement encourageant pour l’avenir.

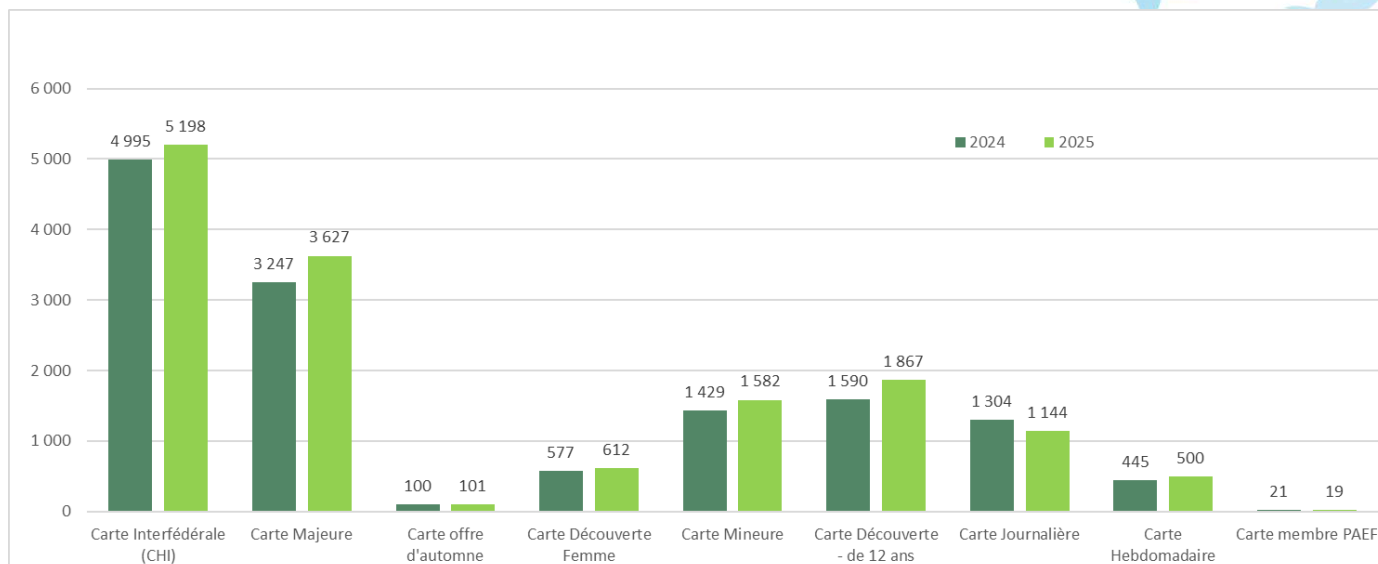
Par ailleurs, les cartes majeures enregistrent également une hausse significative, avec 380 cartes supplémentaires.

En revanche, la carte journalière connaît un recul notable de 12,27 %. Cette diminution s’explique probablement par une préférence accrue des pêcheurs pour les cartes annuelles.

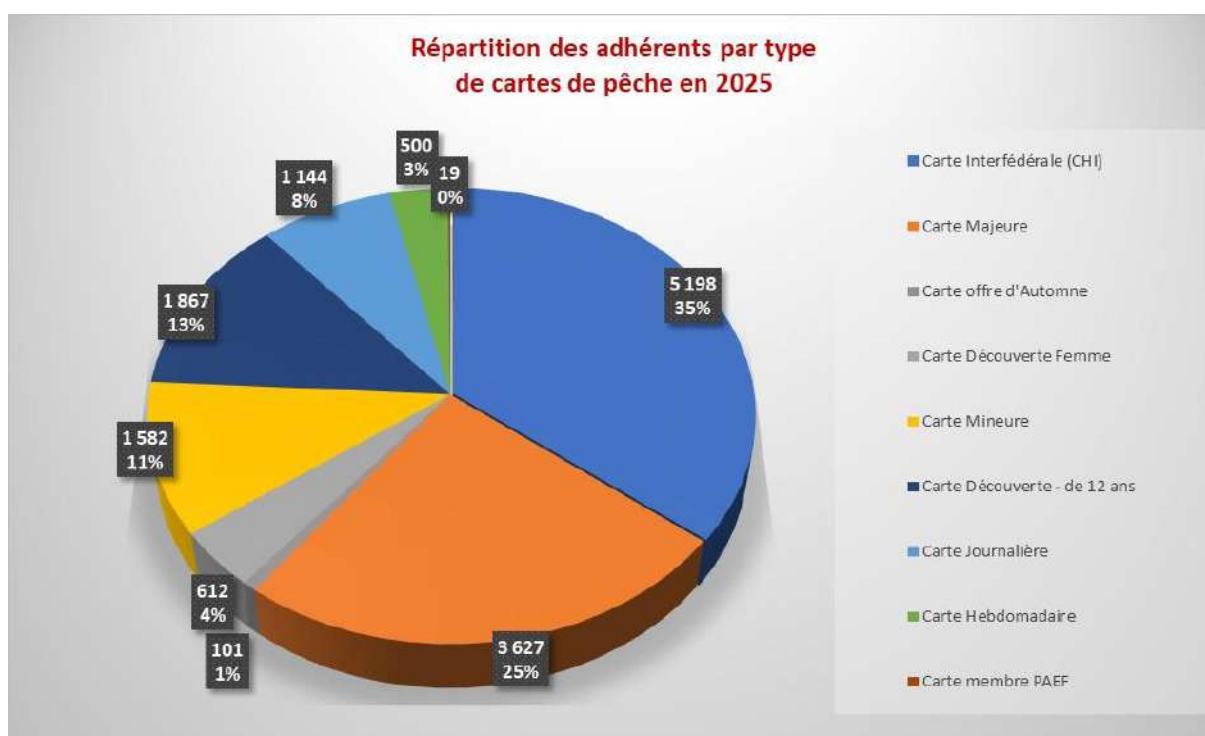
Le Conseil d’Administration de la Fédération a souhaité reconduire l’offre d’automne de la carte de pêche « personne majeure ». Proposée à demi-tarif, cette carte permet de pratiquer la pêche dans le département du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Ainsi, 18 AAPPMA se sont portées volontaires pour renouveler ce dispositif, permettant la vente de 101 cartes pour ce produit. Il apparaît qu’une part importante des bénéficiaires correspond à de nouveaux pêcheurs ou à d’anciens pratiquants profitant de cette offre pour reprendre une carte.

Enfin, les pêcheurs ayant souscrit cette carte en 2024 sont, pour la grande majorité (62%), devenus titulaires d’une carte annuelle en 2025. Cet élément constitue un indicateur positif quant à la fidélisation et à la pérennisation de ces nouveaux adhérents.



En 2025, les effectifs se répartissent de la manière suivante :

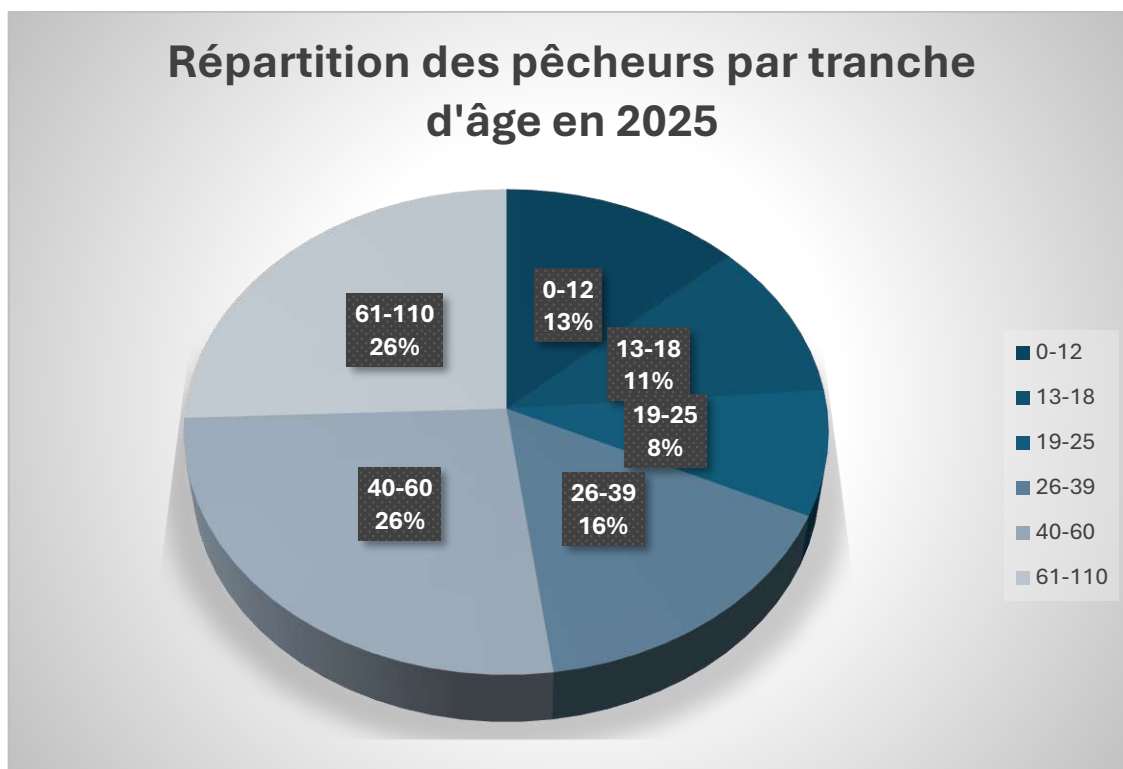


La répartition des cartes de pêche en 2025 met en évidence la prédominance des cartes annuelles, qui constituent le socle des effectifs de la Fédération. La carte interfédérale (CHI) arrive en tête avec 5 198 adhérents, soit 35 % du total, suivie de la carte majeure qui représente 25% des effectifs avec 3 627 cartes vendues. À elles deux, ces catégories totalisent plus de 60 % des adhésions.

Les cartes destinées aux publics jeunes affichent également des résultats significatifs. La carte « découverte - de 12 ans » atteint 13 % des effectifs tandis que la carte mineure représente 11%. Cette dynamique peut s'expliquer par le développement important des activités « pêche » proposées aux jeunes au travers des animations conduites par les collectivités piscicoles et la

Compagnie des Moniteurs Guides de Pêche de la Charente (CMGPC). Ces éléments viennent confirmer la tendance positive en faveur du renouvellement des générations.

Si l'on s'intéresse de près à l'âge de nos adhérents, nous pouvons remarquer que l'âge moyen des pêcheurs Charentais se situe à 41 ans. Notons également que la moitié des adhérents a moins de 40 ans (dont près de 25% ont moins de 18 ans) et l'autre moitié plus de 40 ans (répartis équitablement de 40 à 60 ans et plus de 60 ans).



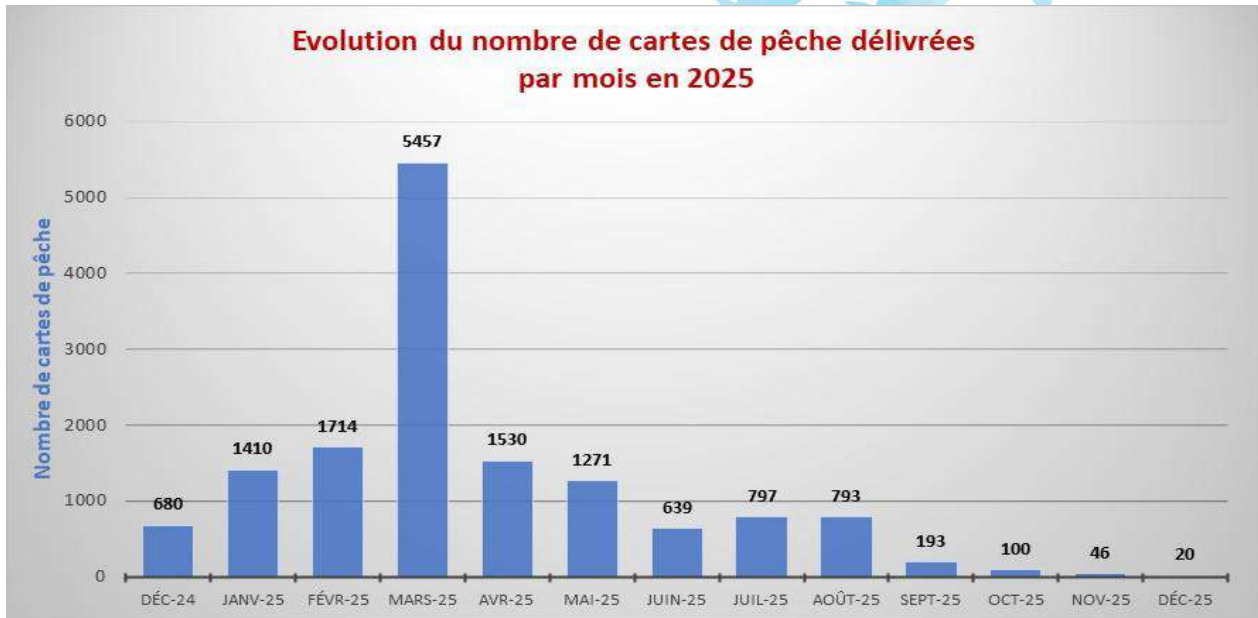
La vignette Club Halieutique enregistre une évolution positive entre 2024 et 2025. Le nombre de vignettes délivrées passe de 74 à 87, soit une augmentation de 13 unités, correspondant à une progression de 18 %.

Cette progression traduit une mobilité accrue des pratiquants, ainsi que les efforts engagés en matière de valorisation des sites de pêche et de communication.

Produits	2024	2025	Quantité	%
Vignette Club Halieutique	74	87	13	18%

Le graphique ci-dessous présente la répartition mensuelle des ventes délivrées au cours de l'année 2025. Le pic est atteint en mars, avec 5 457 cartes délivrées, correspondant à l'ouverture de la pêche et constituant, comme chaque année, le moment clé de la saison.

À partir du mois d'avril (1 530 cartes), les délivrances diminuent progressivement, avec 1 271 cartes en mai puis 639 en juin. La période estivale reste relativement stable, avec 797 cartes en juillet et 793 en août, traduisant une activité soutenue liée notamment aux pratiques de loisir et au tourisme.



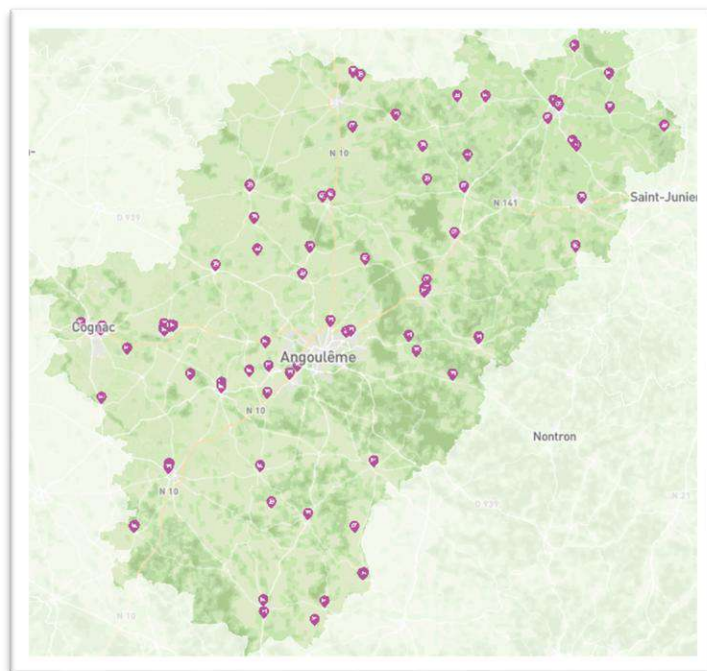
En 10 ans, l'effectif des pêcheurs a enregistré une baisse de 5.20%, avec 803 adhérents en moins.



Vente de cartes de pêche par internet

En 2025, 88 dépositaires (Fédération de Pêche, AAPPMA et ADAPAEF comprises) étaient recensés en Charente. Cette année se caractérise par quelques évolutions par rapport à 2024, notamment des fermetures de points de vente ou l'arrêt de la distribution de cartes par de nouveaux propriétaires. Dans ce contexte, certaines AAPPMA sont à la recherche de nouveaux dépositaires afin de maintenir un maillage territorial satisfaisant.

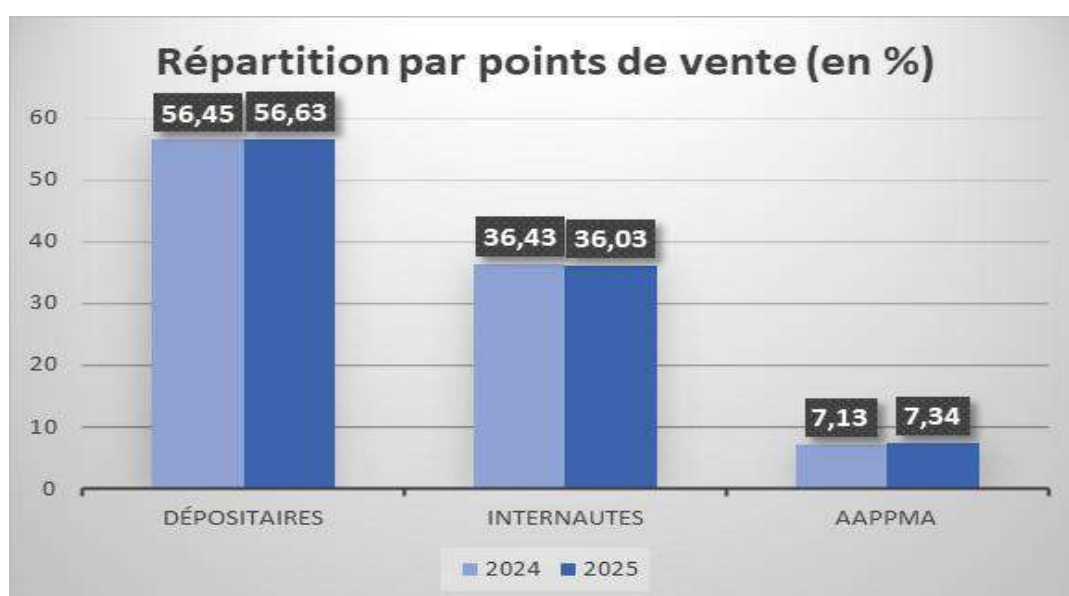
La Fédération de pêche a accompagné plusieurs AAPPMA lors de l'ouverture de nouveaux dépositaires, afin de leur présenter le fonctionnement du site de vente de cartes, d'assurer une bonne gestion des litiges et d'apporter un appui dans le règlement des paniers.



Répartition des points de vente dans le département

Répartition par points de vente :

Nous constatons que les pêcheurs prennent encore majoritairement leur carte de pêche chez un dépositaire l'acquisition par internet reste stable. Le pêcheur a ainsi, par l'intermédiaire de son portable, sa carte de pêche dématérialisée.



Bilan financier

Le rapport du bilan financier de l'exercice comptable 2025 a été présenté par Mr LEON du cabinet comptable COGEP. La présentation et les détails comptables exposés permettent d'évaluer la situation des finances de la Fédération au 31 décembre 2025.

Les Présidents et Trésoriers des AAPPMA ont pris connaissance du bilan financier lors de la réunion du samedi 21 mars 2026, qui s'est tenue, dans les locaux de la fédération.

L'exercice est clôturé avec un résultat net comptable de **53 484 euros**.

Ce résultat positif s'explique en partie par une augmentation du nombre d'adhérents ainsi que par les produits financiers issus de nos placements. Il convient également de noter que certains investissements n'ont pas été réalisés en 2025 et sont reportés en 2026, notamment : d'importants travaux de canalisations (eau, électricité) l'acquisition d'un véhicule destinés aux animations, ainsi que l'achat du plan d'eau de Mazières, finalisé en début d'année 2026.

L'année 2025 a été favorable en matière de vente des cartes de pêche. En effet, nous avons retrouvé, voire dépassé, le niveau d'effectif de l'année 2023. Toutefois, il conviendra de rester vigilant et rigoureux en 2026, car le nombre de cartes vendues à ce jour fait apparaître une diminution assez sensible, estimée à -3%.

La Fédération peut toujours compter sur le soutien financier de ses partenaires : la FNPF, l'ARP-NA, l'Agence de l'Eau, et le Club Halieutique. Toutefois, certains financeurs seront moins présents, seule l'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit une augmentation de ses subventions pour l'année 2026.

Des investissements importants sont à prévoir en 2026 notamment, l'aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau pour bateaux, ainsi que des travaux conséquents sur plusieurs plans d'eau dont ceux du bois Jardin et de St Maurice des Lions.

Le Trésorier, Yves MORINET remercie l'ensemble du personnel pour son travail et sa disponibilité tout au long de l'année. Il remercie également le cabinet comptable COGEP et plus particulièrement son représentant, M. LEON, sans oublier Delphine sa collaboratrice.



Rapport des vérificateurs aux comptes

« Exercice 2025 »

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée Générale du 02 avril 2022, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, au contrôle des comptes de votre fédération pour l'exercice 2025.

Cette réunion a eu lieu le mercredi 11 mars 2026 au siège de la Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique à « Bourlion », en présence du Conseil d'Administration de la Fédération, de Valentin HORTOLAN directeur, et du cabinet d'expertise comptable COGEP mandaté par votre fédération.

Le bilan financier relatif à l'exercice du **01 janvier 2025** au **31 décembre 2025** présente un résultat net comptable de 53 484 euros.

Au cours des vérifications effectuées, aucune erreur n'a été relevée dans les écritures comptables et nous constatons une bonne tenue des comptes de votre fédération.

En conséquence de quoi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'année 2025 qui vous ont été présentés, et d'en donner quitus au trésorier, président et membres du conseil d'administration de la Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Les vérificateurs aux comptes

Pascal DORBE

Alain SARTORI

La société @COM Audit Sud, représentée, cette année, par M. DELANNAY Philippe, commissaire aux comptes est missionnée par la Fédération de pêche de Charente pour contrôler les écritures comptables de l'exercice 2025, et vérifier la conformité des données financières, avec les normes en vigueur. Dans le cadre de sa mission, il a consacré 1 journée de travail au siège de notre structure puis un travail en distanciel en relation avec le pôle administratif et notre cabinet comptable.

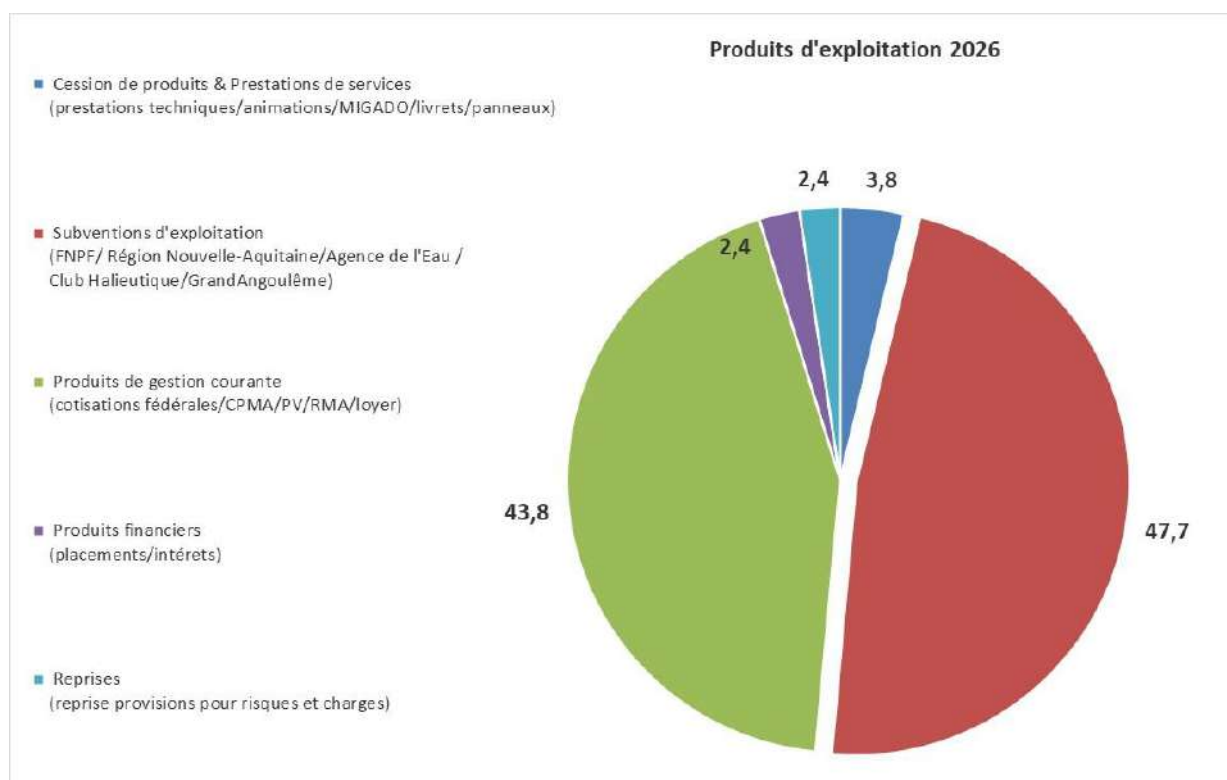


Rapport financier du Trésorier lors de l'Assemblée générale 2025 sur l'exercice comptable 2024

Budget prévisionnel 2026

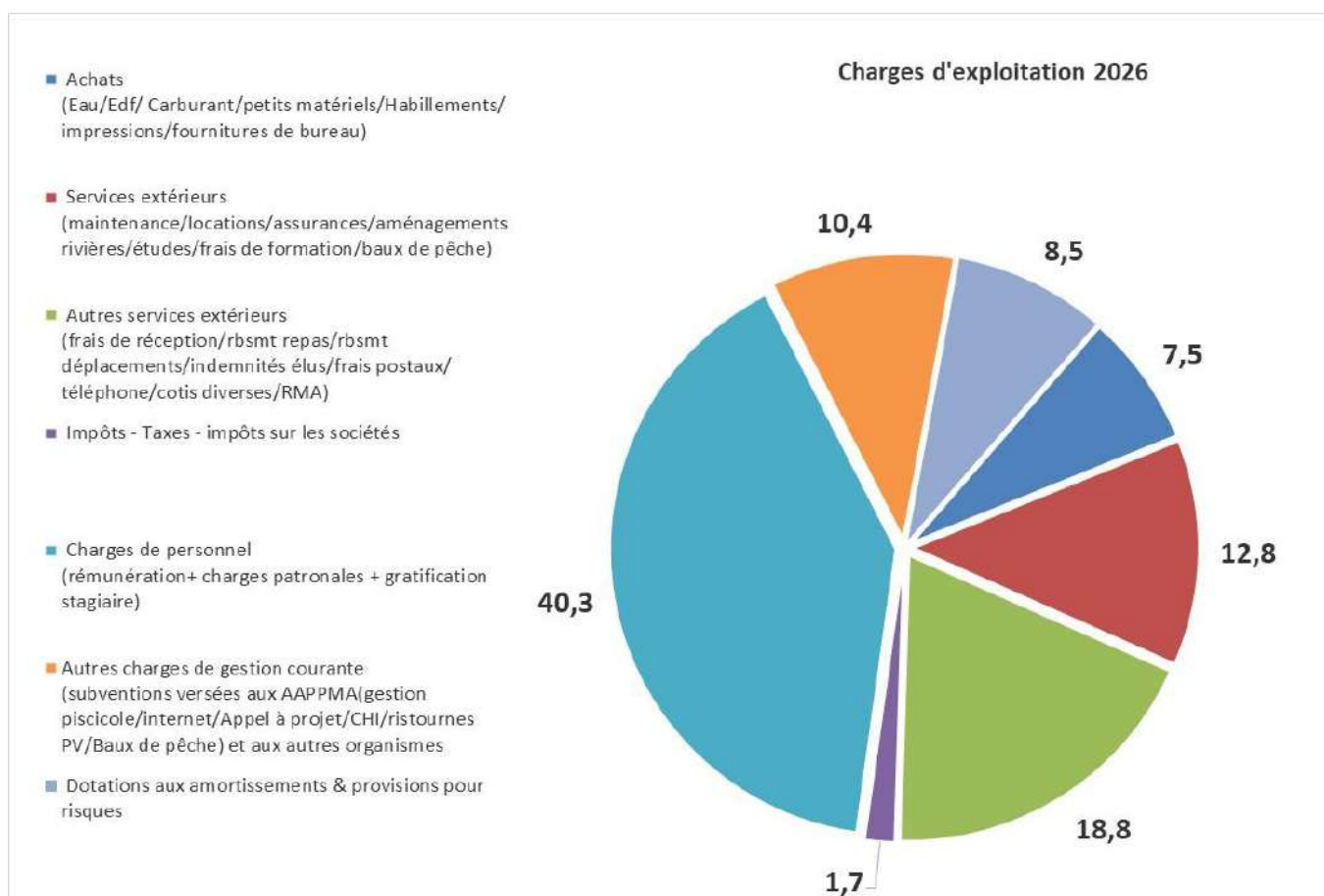
PRODUITS D'EXPLOITATION

		2026	%
70	Cession de produits & Prestations de services <i>(prestations techniques/animations/MIGADO/livrets/panneaux)</i>	39 250 €	3,8
74	Subventions d'exploitation <i>(FNPF/ Région Nouvelle-Aquitaine/Agence de l'Eau / Club Halieutique/GrandAngoulême)</i>	497 581 €	47,7
75	Produits de gestion courante <i>(cotisations fédérales/CPMA/PV/RMA/loyer)</i>	456 950 €	43,8
76	Produits financiers <i>(placements/intérêts)</i>	25 000 €	2,4
78	Reprises <i>(reprise provisions pour risques et charges)</i>	25 000 €	2,4
Total produits		1 043 781 €	100



CHARGES D'EXPLOITATION

		2026	%
60	Achats <i>(Eau/Edf/ Carburant/petits matériels/Habilllements/ impressions/fournitures de bureau)</i>	78 250 €	7,5
61	Services extérieurs <i>(maintenance/locations/assurances/aménagements rivières/études/frais de formation/baux de pêche)</i>	133 218 €	12,8
62	Autres services extérieurs <i>(frais de réception/rbsmt repas/rbsmt déplacements/indemnités élus/frais postaux/ téléphone/cotis diverses/RMA)</i>	196 600 €	18,8
63 - 69	Impôts - Taxes - impôts sur les sociétés	17 900 €	1,7
64	Charges de personnel <i>(rémunération+ charges patronales + gratification stagiaire)</i>	420 380 €	40,3
65	Autres charges de gestion courante <i>(subventions versées aux AAPPMA(gestion piscicole/internet/Appel à projet/CHI/ristournes PV/Baux de pêche) et aux autres organismes)</i>	108 576 €	10,4
68	Dotations aux amortissements & provisions pour risques	88 857 €	8,5
Total Charges		1 043 781 €	100



Poursuite du déploiement de l'outil de gestion des AAPPMA

Après la mise en place de l'outil Défi Asso l'année précédente, la Fédération a poursuivi en 2025 son engagement dans le développement et l'accompagnement de cette solution de gestion administrative et comptable dédiée aux AAPPMA.

À ce jour, 7 AAPPMA utilisent la plateforme, et plusieurs autres devraient intégrer ce dispositif au cours de l'année 2026, confirmant l'intérêt croissant des AAPPMA pour cet outil.

Gestion comptable et accompagnement des associations

Les associations participantes assurent désormais la saisie de leur comptabilité en autonomie tout au long de l'année via la plateforme. En fin d'exercice, la Fédération intervient pour accompagner les AAPPMA dans la clôture de leurs comptes et leur transmet les documents comptables nécessaires.

Ces éléments sont ensuite contrôlés par les vérificateurs aux comptes, puis présentés et validés lors des assemblées générales des associations concernées.

Un suivi financier optimisé

L'utilisation de Défi Asso permet également à la Fédération de disposer d'un accès direct et en temps réel aux données financières des associations participantes. Cette fonctionnalité facilite le suivi de la gestion financière des AAPPMA et contribue à renforcer la transparence et la fiabilité des informations comptables.

Ce dispositif constitue un gain de temps significatif, tant pour les associations que pour la Fédération, tout en permettant un suivi plus régulier et structuré de la situation financière des AAPPMA.



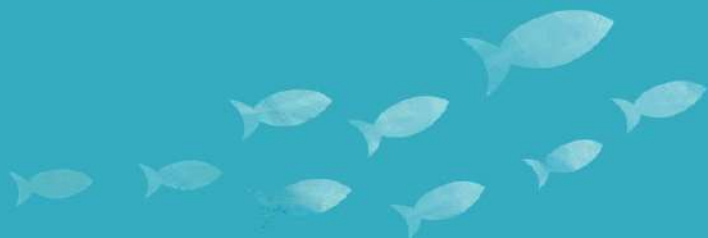
Exemple du module Défi Asso

Perspectives

La Fédération poursuivra son travail d'accompagnement et de promotion de cet outil auprès des AAPPMA, avec l'objectif d'élargir progressivement son utilisation au sein du réseau associatif dans les années à venir.

Commission

Évènementiel, animation,
promotion de la pêche et communication



Manifestations

Forum Sport Santé Environnement 16^e édition – 6 et 7 septembre 2025

Le Forum 2025 s'est tenu sous un soleil éclatant, offrant des conditions idéales pour accueillir près de 13 000 visiteurs venus découvrir les nombreuses animations proposées par les exposants.

Au sein du pôle environnement, la Fédération de pêche a pu sensibiliser le public à la richesse de la biodiversité locale. L'objectif était d'encourager chacun à prendre conscience de l'importance de préserver son environnement, tant dans la vie quotidienne que dans la pratique de ses loisirs.

Le Challenge « Courir Ensemble » a rassemblé 150 participants pour sa deuxième édition, marquant son retour en 2024. À cette occasion, la Fédération de Pêche a proposé un défi aux participants.

Enfin, le stand du simulateur, animé en partenariat avec la CMGPC, a une nouvelle fois suscité un vif intérêt, permettant d'enregistrer de nombreuses inscriptions aux Ateliers Pêche Nature, au niveau fédéral et départemental.



Junior Fishing Tour

Le **Junior Fishing Tour (JFT)**, lancé pour la saison 2024/2025 en Charente, est un évènement visant à promouvoir la pratique de la pêche sportive auprès des jeunes de moins de 18 ans, quel que soit leur niveau.

Deux circuits étaient proposés : la pêche au coup et la pêche aux leurres. Les compétitions, organisées par catégories d'âge — **Juniors (moins de 14 ans)** et **Espoirs (14-17 ans)** — se sont déroulées au plan d'eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix-sur-Charente :

- 🐟 le 26 avril 2025 pour le JFT Coup,
- 🐟 le 30 avril 2025 pour le JFT Leurres.

En termes de participation, le JFT Coup a rassemblé **8 participants en catégorie Junior**, sans représentation en catégorie Espoir. Le JFT Leurres a, quant à lui, réuni **20 participants**, répartis équitablement avec **10 Juniors et 10 Espoirs**, témoignant d'une attractivité plus marquée pour cette discipline.

Une part importante des jeunes engagés était issue des **Ateliers Pêche Nature (APN) de Charente**, avec **11 participants sur le JFT Leurres et la totalité des effectifs pour le JFT Coup**, confirmant le rôle structurant de ces ateliers dans l'accès à la pratique et à la compétition.

Sur le plan qualitatif, les jeunes ont fait preuve d'une bonne implication et d'une motivation constante tout au long des épreuves. L'encadrement et la dynamique de groupe ont permis de proposer une expérience positive, à la fois sportive et éducative. Le fait que **l'ensemble des participants ait bénéficié de lots** a également contribué à valoriser leur engagement.

Ces compétitions ont permis à plusieurs jeunes de s'inscrire dans un parcours de progression, avec **9 participants qualifiés pour les finales régionales à Périgueux, le 4 juin 2025**.

Ainsi, le Junior Fishing Tour constitue une action structurante pour le développement de la pêche chez les jeunes, favorisant à la fois la découverte, la progression et l'accès à la compétition.

CONVIVALITÉ • PARTAGE • PROGRESSION



JFT
Junior Fishing Tour
Coup
Championnats de France Jeunes

INSCRIPTION 5€
(Prix de la licence inclus)



Renseignements et inscriptions auprès de la Fédération de Pêche de Charente au 05.45.69.33.91.
L'inscription est également possible via le QR-CODE.
Clôture des inscriptions le 12 avril 2025 !

NOUVEAU 2024 / 2025
CIRCUIT JEUNES DE PÊCHE AU COUP
Tous niveaux / 2 catégories d'âge :
> Juniors (-14 ans)
> Espoirs (14 à 17 ans)

Deux manches départementales :
(Sur le secteur d'Angoulême)
Samedi 26 avril 2025 / MATIN
Samedi 26 avril 2025 / APRÈS-MIDI



Des finales régionales et le titre de champion(ne) de France à la clé !
DES LOTS DE GRANDES MARQUES À GAGNER

WWW.JUNIORFISHINGTOUR.FR




*Epreuves du JFT Coup
au plan d'eau de Saint-Yrieix*

CONVIVIALITE • PARTAGE • PROGRESSION



INSCRIPTION 5€
(prix de licence inclus)

JFT
Junior Fishing Tour
Leurres

Renseignements et inscriptions auprès de la Fédération de Pêche de Charente au 05.45.69.33.91.
L'inscription est également possible via le QR-CODE.
Clôture des inscriptions le 16 avril 2025!

CIRCUIT JEUNES DE PÊCHE AUX LEURRES

Tous niveaux / 2 catégories d'âge :
 > Juniors (-14 ans)
 > Espoirs (14 à 17 ans)

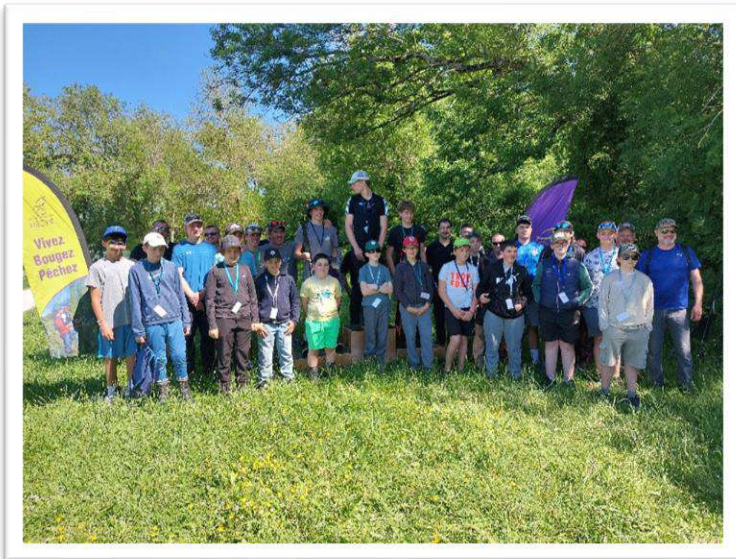
Deux manches départementales :
 (Île de Bourgin sur le fleuve Charente - Angoulême)
 Mercredi 30 avril 2025 / 9H00 - 12H00
 Mercredi 30 avril 2025 / 13H30 - 16H30

Des finales régionales et le titre de champion(ne) de France à la clé !
DES LOTS DE GRANDES MARQUES À GAGNER



www.
JUNIORFISHINGTOUR.FR

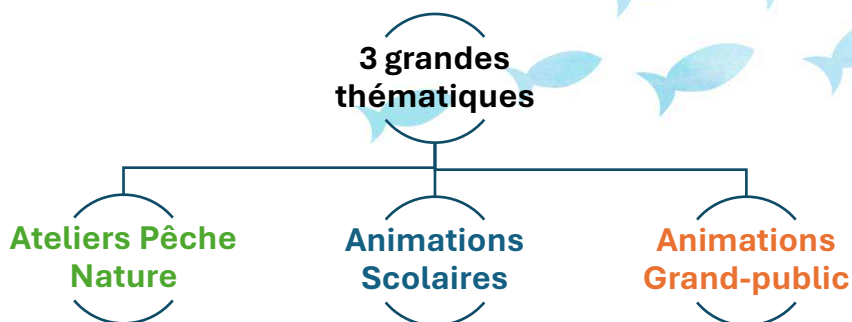
FFPS uifap



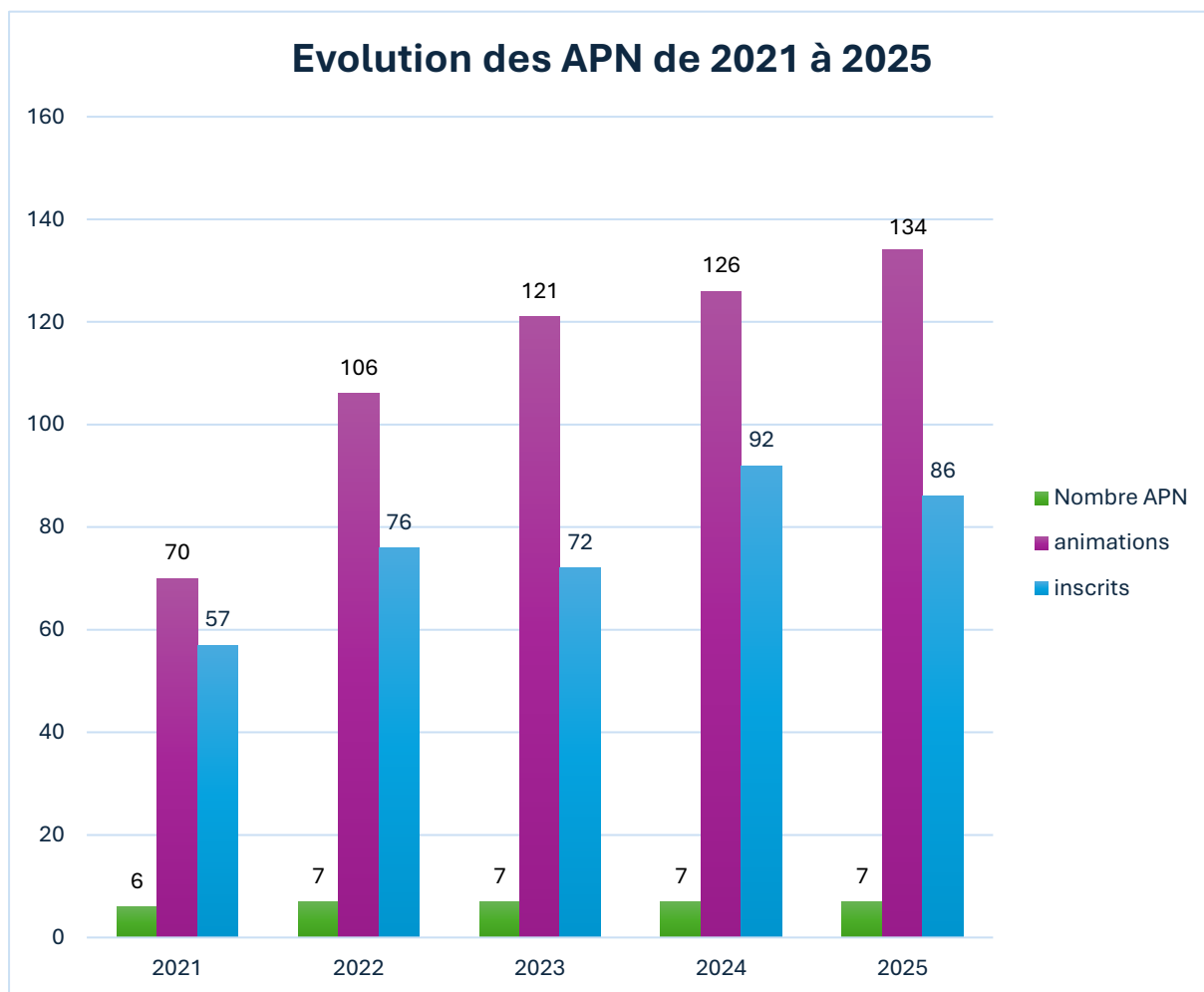
*Epreuves du JFT Leurres
au plan d'eau de Saint-Yrieix*

Bilan des Animations

Les animations se répartissent en 3 grandes thématiques qui sont :



Les Ateliers Pêche Nature



À la rentrée de septembre 2025, les **7 APN du département**, stabilisés à ce niveau depuis 2022, poursuivent leurs activités grâce à l'engagement des bénévoles des AAPPMA et des moniteurs guides de la CMGPC. Le nombre total d'animations atteint désormais **134 en 2025**, confirmant le dynamisme et le développement du dispositif.

Le nombre de participants s'établit à **86 en 2025**. Il reste à un niveau élevé malgré un léger recul par rapport à 2024. Dans le détail, l'APN Fédéral concentre la plus forte participation avec **39 inscrits**, suivi par l'APN de Grande Champagne (**11 inscrits**), l'APN Bandiat Tardoire Bonnieure et l'APN Cœur de Charente (**10 inscrits chacun**), l'APN Grand Cognac (**8 inscrits**), l'APN Charente Limousine (**5 inscrits**) et enfin l'APN Lavalette Tude Dronne (**3 inscrits**).

La répartition des animations montre également une forte mobilisation, avec **46 animations pour l'APN Fédéral, 21 pour Grande Champagne, 17 pour Cœur de Charente, 15 pour Lavalette Tude Dronne et Bandiat Tardoire Bonnieure**, ainsi que **10 animations pour Grand Cognac et Charente Limousine** (qui fonctionnent à raison d'une séance par mois).

Face à cette structuration, l'APN Fédéral maintient une offre renforcée avec 4 créneaux, confirmant son rôle central dans le dispositif.

L'enjeu porte désormais sur la fidélisation des participants et l'équilibre entre volume d'animations et fréquentation sur l'ensemble du territoire.



*Atelier pêche au coup
APN Bandiat Tardoire Bonnieure*

*Atelier pêche des carnassiers
APN Grande Champagne*



La saison des APN 2024/2025 a été clôturée par le **Challenge Inter APN**, le samedi 28 juin 2025 à Frégeneuil, où 40 enfants des 7 APN étaient encadrés par 26 bénévoles des APN et 5 des Guides de la CMGPC. Chaque enfant a eu l'occasion de participer aux ateliers suivants :

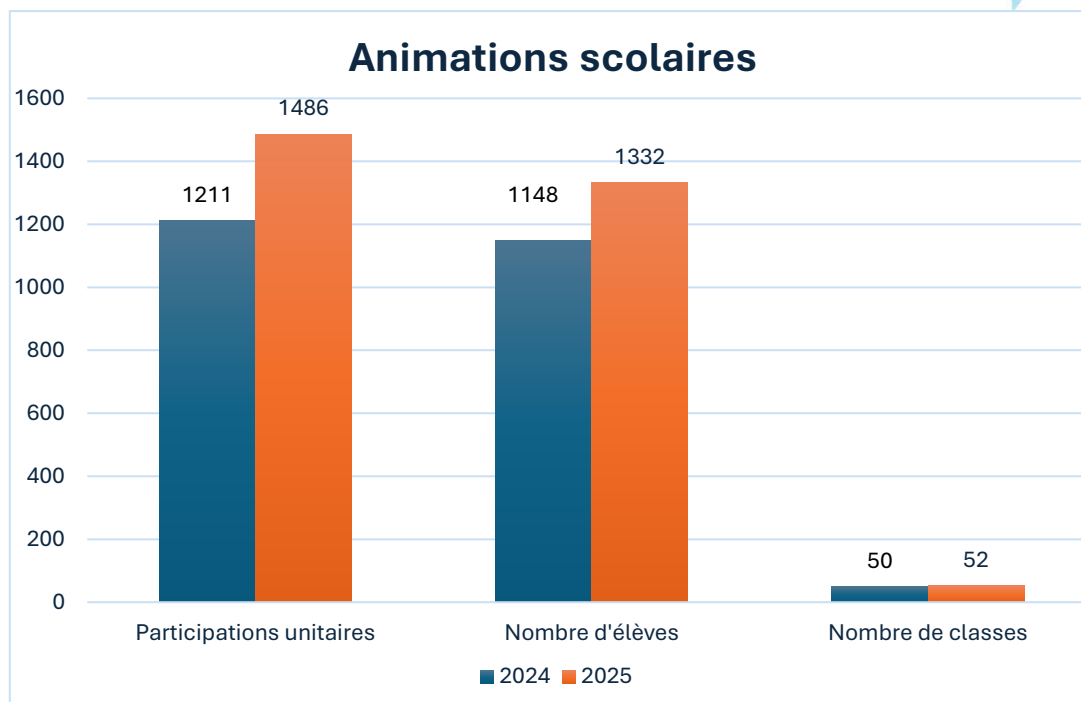
- 🐟 Pêche au coup à la canne de 4 m
- 🐟 Pêche de la carpe au feeder
- 🐟 Pêche des carnassiers en bateau
- 🐟 Quizz nature et pêche



C'est l'APN de Grand Cognac qui a remporté le Challenge et qui remettra la coupe en jeu cette année le samedi 27 juin 2026.



Les animations scolaires



Le bilan des actions menées sur l'année 2025-2026 met en évidence une forte dynamique d'animations en éducation à l'environnement. Au total, **52 animations** ont été réalisées, permettant de sensibiliser **1 332 participants**, avec une durée moyenne de 3 heures par intervention. Les publics touchés sont variés, allant de la petite enfance aux adultes, ce qui traduit une capacité d'adaptation pédagogique importante.

Les écoles primaires constituent le cœur des interventions, représentant près de la moitié des animations et des participants. Les publics plus jeunes bénéficient d'animations plus courtes, tandis que les interventions auprès des collégiens et lycéens sont davantage orientées vers des projets spécialisés et concrets en lien avec l'environnement. Cette diversité permet de proposer une continuité éducative cohérente sur l'ensemble des tranches d'âge.

Le projet de découverte de la biodiversité aquatique s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Avec **18 sessions et 446 élèves sensibilisés**, il constitue une action ciblée et efficace, favorisant l'apprentissage par l'expérimentation et les activités de terrain. Les retours sont globalement très positifs et confirment l'intérêt pédagogique du dispositif.

Dans l'ensemble, ces actions témoignent d'une bonne couverture territoriale, d'une forte mobilisation des établissements scolaires et d'une réelle pertinence des contenus proposés. Elles constituent un levier important pour sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et encourager des démarches pédagogiques actives autour de la nature.

Interventions scolaires avec les Bac Pro GMNF de l'Oisellerie

Pêche électrique d'inventaire de la Touvre (station des canoës) et intervention en classe

Les élèves de terminale GMNF ont pu cette année bénéficier d'un cycle de formation autour de la rivière Touvre, en partenariat avec la Fédération de pêche et l'AAPPMA « La Truite Saumonée ». La première sortie a consisté à participer à la pêche électrique d'inventaire de la Touvre, sur la station des canoës. Les élèves ont pu observer le fonctionnement de la pêche électrique et assister à l'atelier de biométrie (mesure de la taille et du poids des poissons).

Suite à cette sortie terrain, la Fédération de Pêche est intervenue lors d'une séance de deux heures en classe afin de travailler sur les résultats issus de cet inventaire, en abordant notamment :

- 🐟 L'explication du calcul de l'Indice Poisson rivière (IPR)
- 🐟 L'analyse du résultat et la comparaison avec les données des années précédentes
- 🐟 La compréhension des causes de l'état du peuplement piscicole



Matinée découverte de la Touvre et de la pisciculture du moulin du Roy

La Fédération de Pêche et l'AAPPMA « La Truite Saumonée » ont organisé une matinée à la découverte des sources de la Touvre. L'objectif était d'expliquer le fonctionnement si particulier de la deuxième résurgence de France et l'impact positif de ces caractéristiques physiques sur la biodiversité aquatique si exceptionnelle de la Touvre. Les élèves ont ensuite pu visiter et découvrir le fonctionnement de la pisciculture du moulin du Roy que nous tenons à remercier pour son accueil.



Les animations Grand Public

Sur la période allant de février 2025 à décembre 2025, plusieurs animations ont été réalisées auprès de publics variés, incluant des enfants en petite enfance, des jeunes en centres de loisirs, des familles ainsi que des adultes en EHPAD ou en milieu associatif. Ces interventions ont été menées en partenariat avec différents organismes tels que l'Ecole Municipale des Sports de l'Isle d'Espagnac, les ALSH Val de Charente et de Libourne, centres de loisirs et structures sociales.

Au total, les animations ont permis de sensibiliser des groupes de 5 à 24 participants par session, avec une majorité d'interventions en petits groupes favorisant un accompagnement personnalisé. Les tranches d'âge couvertes vont de 4-5 ans aux seniors, ce qui montre une capacité d'adaptation importante des contenus proposés.

Les animations ont généralement une durée comprise entre 1 et 2 heures, permettant des formats courts et accessibles, adaptés aux différents publics et contextes d'intervention. L'ensemble de ces actions témoigne d'une diversité d'interventions, à la fois en termes de publics, de lieux et de partenaires, ainsi que d'un engagement régulier sur l'année.



Animation pêche au coup avec les personnes de l'EHPAD de La Rochefoucauld à Frégeneuil

Ecole Municipale des Sports de l'Isle d'Espagnac, pêche au coup sur la Font Noire



Guide de la pêche

Révision du guide de la pêche

Pour donner suite à une décision du Conseil d'Administration, le guide de la pêche a été entièrement revu afin de répondre à des contraintes à la fois financières et pratiques pour les pêcheurs.

En effet, depuis la mise en place de **GEOPECHE**, carte interactive qui regroupe l'ensemble des informations utiles (éléments réglementaires, accès aux parcours, hébergements, etc.), le fascicule avec le volet réglementaire détachable intérieur apparaissait désormais moins indispensable.

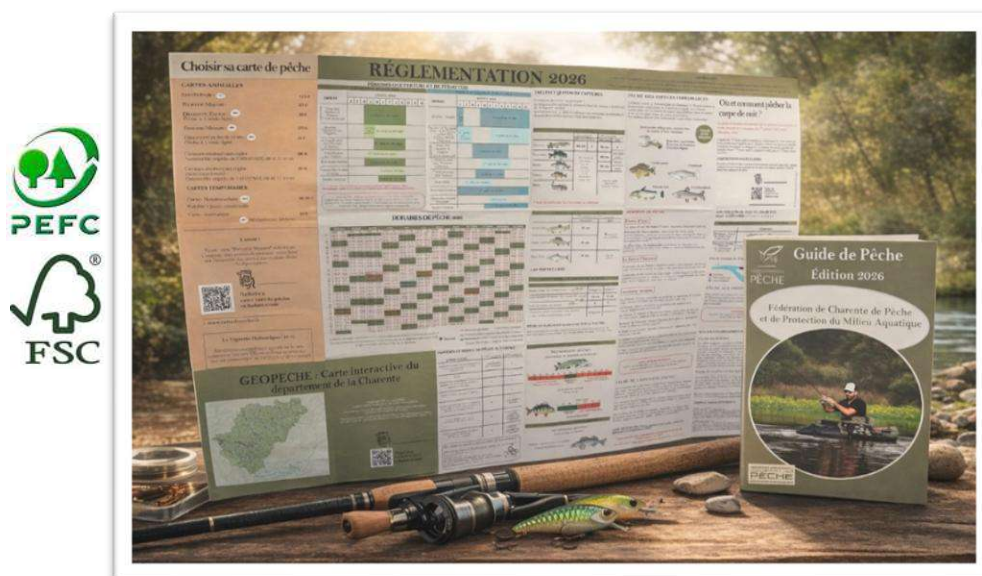
Dans ce contexte, il a été décidé de simplifier et moderniser le support papier en proposant un format unique, plus fonctionnel et plus économique. Le nouveau guide prend ainsi la forme d'une carte plane au format 60 x 42 cm, imprimée recto-verso sur papier certifié PEFC.

Cette carte est pliée en 6 x 3 volets, ce qui permet d'obtenir un format compact une fois fermée. Ce système de pliage facilite son transport et son rangement, permettant aux pêcheurs de la conserver facilement sur eux lors de leurs sorties.

Ce nouveau support présente l'essentiel des informations réglementaires nécessaires sur le terrain, tout en s'appuyant sur l'outil numérique **GEOPECHE**, pour l'accès aux informations détaillées et régulièrement mises à jour.

Souhaitant toujours soutenir l'économie locale tout en respectant l'environnement, la Fédération a encore retenu pour l'édition 2026, l'imprimerie VALANTIN, située à l'Isle d'Espagnac, qui détient la certification IMPRIM'VERT, encres végétales ainsi que les certifications papiers FSC ou PEFC.

Il est distribué chez nos 88 dépositaires du département, dans les offices de tourisme, ainsi qu'à l'accueil de la Fédération. Il est également disponible en ligne et téléchargeable, sur notre **nouveau** site internet : <http://federationpeche16.com/>.



Représentation du guide de la pêche 2026

Site internet

Refonte du site internet de la Fédération

L'année a également été marquée par une refonte complète du site internet, représentant une étape importante dans la modernisation de nos outils de communication.

Ce projet a été mené en collaboration avec Johana LARROUSSE, graphiste webdesigner et ancienne salariée d'une fédération de pêche. Son expérience au sein du réseau associatif de la pêche et sa bonne maîtrise des enjeux de communication institutionnelle ont constitué un véritable atout dans la conduite de ce projet.

Le site a conservé son nom de domaine historique, permettant ainsi de maintenir la visibilité et les habitudes de consultation des utilisateurs : <https://www.federationpeche16.com/>

La nouvelle version du site repose sur l'outil WordPress, ce qui nous permet d'en assurer l'administration.

Dans le cadre de cette refonte, un travail important a été réalisé sur :

- 🐟 La modernisation des visuels, avec l'intégration de nouvelles photographies valorisant les milieux aquatiques et les pratiques de pêche ;
- 🐟 L'amélioration de l'ergonomie et de la navigation, afin de rendre le site plus intuitif et plus agréable à consulter ;
- 🐟 La restructuration des contenus, permettant un accès plus simple et plus rapide aux informations essentielles ;
- 🐟 La mise en avant des informations réglementaires, désormais plus facilement accessibles pour les pêcheurs ;
- 🐟 Le développement d'une communication plus dynamique, facilitant la diffusion d'actualités, d'événements et d'informations liées aux actions de la Fédération.
- 🐟 Un accès plus facile à nos réseaux sociaux ainsi que l'intégration d'un feed Instagram afin de valoriser l'actualité de notre structure, d'apporter du dynamisme au contenu et de renforcer la visibilité des actions menées auprès de nos pêcheurs.

Cette refonte vise ainsi à proposer un outil moderne, clair et accessible, répondant aux attentes des pêcheurs, des partenaires et du grand public.

Bien que la Fédération puisse désormais administrer le site de manière autonome, un accompagnement technique et un entretien mensuel sont maintenus avec la prestataire afin de garantir la sécurité, la maintenance et l'évolution du site dans le temps.

Ce nouveau site constitue aujourd'hui un véritable outil de valorisation des actions de la Fédération et de diffusion de l'information auprès de l'ensemble des usagers.



[ACCUEIL](#)
[CARTE DE PÊCHE](#)
[GUIDE DE PÊCHE](#)
[CARTE INTERACTIVE](#)

📷 📘
MENU

La pêche de loisir en Charente

— SENSATIONS FORTES GARANTIES

[ACCUEIL](#)
[CARTE DE PÊCHE](#)
[GUIDE DE PÊCHE](#)
[CARTE INTERACTIVE](#)

📷 📘
MENU

Missions et actions

PLONGEZ AU CŒUR DE NOTRE QUOTIDIEN

Rejoignez la communauté de la pêche en Charente

Partagez nos actualités, découvrez la vie de la fédération et échangez avec notre communauté de pêcheurs passionnés !

INSTAGRAM – FACEBOOK



Bulle d'inf'eau

Pour continuer à développer la communication, la Fédération a décidé de mettre en place depuis 2020 une lettre d'information « Bulle d'inf'eau » afin de communiquer notamment sur les actions réalisées en faveur du milieu aquatique et des pêcheurs.

Elle a pour objectif d'améliorer la richesse et la qualité de notre communication interne et externe avec les bénévoles, les pêcheurs, les AAPPMA...etc.

La lettre d'information est donc diffusée par mailing via le site : <https://admin.cartedepeche.fr/cms/> afin de la transmettre à tous les adhérents du département. Le format de lecture par courriel est un lien « Calaméo », à cliquer. Bulle d'Inf'Eau est ainsi transmise à environ 9 000 pêcheurs à chaque envoi.

Nous avons choisi de l'envoyer par format papier aux Présidents-Trésoriers des AAPPMA, de la faire apparaître sur le site internet de la Fédération et dans une publication Facebook, qui restent des supports de communication très efficaces pour la visibilité à grande échelle.

Exemple de Bulle d'Inf'eau distribuée en 2025

2 497 vues sur Calaméo

MARS 2025


N°12

INTERVIEW

CYRIL BOISSINOT
ADMINISTRATEUR

Pour faire un peu connaissance, pour te nous décrire ton parcours en tant que pêcheur ? Quelles sont les techniques de pêche que tu affectionnes particulièrement et les espèces recherchées ?

Comme pour beaucoup d'autres pêcheurs, c'est mon père qui m'a transmis le virus de la pêche. Dès l'âge de 8 ans, j'ai pu commencer à pêcher au coup sur le fleuve Charente. Faisant preuve de patience et d'admiration, j'ai rapidement pu la suivre pour des sessions carpes et carnassiers au viv. A l'âge de 12 ans, je l'accompagnais en barque sur la Touvre pour déboucher nos belles grassettes aux vairons casqués. Ce fut alors le début d'une passion dévorante, accompagnée par l'avènement de la pêche aux leurres en France. J'ai rapidement eu la chance de rencontrer d'excellents pêcheurs et amis. Tous les mercredis et les week-ends, nous partions chercher Perches, Basses et Brochets aux leurres. C'est encore aujourd'hui ma technique de pêche et mes espèces de prédilection. Puis arriva en France les premières compétitions de pêche aux leurres en bateau. Me mesurer aux plus grands noms m'a motivé au plus haut point et m'a conduit à la découverte de nouveaux milieux, cela m'a permis de progresser énormément dans la traque des carnassiers.

Pourquoi as-tu souhaité t'investir en faveur de la pêche de loisirs ?

J'ai la chance d'habiter depuis 32 ans au plus près du fleuve Charente. Passer beaucoup de temps au bord de l'eau m'a permis au fil des années de me rendre compte de l'importante dégradation des biotopes et des habitats. Je ne pouvais donc pas dignement rester passivement à profiter de ce milieu dégradé sans agir pour faire changer les choses. Il me semble important de faire évoluer les pratiques et les mentalités, de rendre la pêche plus facile d'accès, d'agir et d'aider les Clubs, les AAPPMA ainsi que la Fédération, pour la protection des milieux aquatiques et de donner une bonne image de la pêche.

Quel est ton rôle en tant que bénévole, élu au Conseil d'Administration de la Fédération ?

J'apporte mon analyse de rivières de la rivière, je remonte des informations importantes du terrain et des pêcheurs. Je vote pour ou contre des projets et en propose certains, je participe activement à des actions de terrain. Mon expérience halieutique dans différents milieux et sur d'autres territoires me permet de partager avec vous des idées et la vision d'autres pêcheurs.

Vendredi 7 mars à 19h24 : Fermeture du Sandre sur les plans d'eau de St-Viel, Lavaud, Mas-Chaban, Sérali et Frégeneuil
Samedi 8 mars à 6h56 : Ouverture des 1ères catégories et de la truite
Samedi 26 avril à 6h26 : Ouverture de la pêche des carnassiers en 2ème catégorie
Jeudi 1er mai à 5h18 : Ouverture de l'Anguille – Bassin de la Goronne – Axe Charente et Dronne (carnet de capture OBLIGATOIRE)
Samedi 17 mai à 5h57 : Ouverture de la pêche en marchant dans l'eau sur la Touvre
Samedi 14 juin à 5h39 : Ouverture du sandre sur les plans d'eau de St-Viel, Lavaud, Mas-Chaban, le Sérali, ainsi que sur l'Issoire en aval du barrage de St Germain de Confolens

JFT
Circuit Jeunes de Pêche au Coup

CIRCUIT JEUNES DE PÊCHE AU COUP

Le circuit est ouvert à tous les jeunes pêcheurs de moins de 18 ans.

Le circuit est ouvert à tous les jeunes pêcheurs de moins de 18 ans.

Le circuit est ouvert à tous les jeunes pêcheurs de moins de 18 ans.

JUNIOR FISHING TOUR

Deux Dates à ne pas manquer !

Samedi 26 avril 2025 :
Circuit pêche au coup
(Plan d'eau de La Grande Prairie - commune de Saint-Viel-sur-Charente)

Mercredi 30 avril 2025 :
Circuit pêche au leurre
(Fleuve Charente - commune d'Angoulême)

Ouvert aux jeunes pêcheurs et pêcheuses de moins de 18 ans, ce circuit national de pêche est accessible à tous, quel que soit le niveau de pratique.

Le jeu ? Devenir le champion de Charente et décrocher une place en finale régionale qui se déroulera le mercredi 4 juin 2025 à Périgueux !

Places limitées - Inscris-toi dès maintenant sur :

Circuit pêche au coup : <https://federationpeche16.com/junior-fishing-tour-coup/>

Circuit pêche au leurre : <https://federationpeche16.com/junior-fishing-tour-leurre/>

OUVERTURE TRUITE
1ère CATÉGORIE

SAMEDI 8 MARS à 06h56

Pêche attitude

RENDEZ-VOUS SUR cartedepeche.fr



Rédaction et photos : Fédération de Pêche de Charente.
Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.

60 Rue de Bourlon - 16160 GOND-PORTOULVRE
05 45 69 33 91
contact@peche16.com

www.federationpeche16.com - FEDERATIONPECHE16



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

35

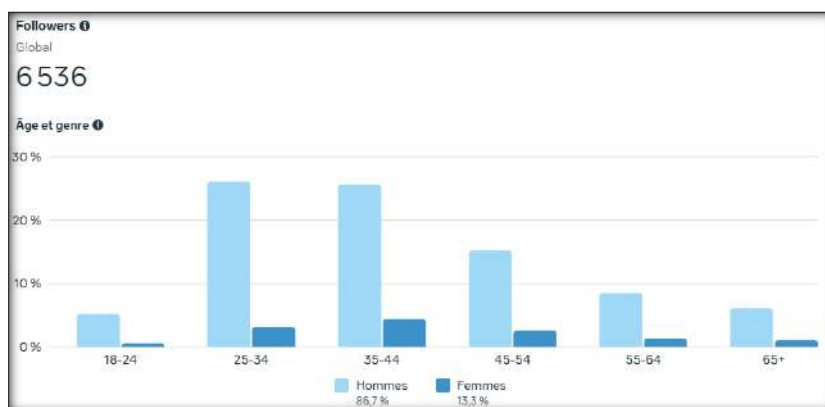
Facebook

Cet outil de communication permet la diffusion d'informations auprès du public, mais également de mettre en avant les actions réalisées toute l'année en temps réel. (Les publications permettent également de remercier tous les partenaires qui aident la Fédération sur leurs programmes d'actions tout au long de l'année.)

🐟 Statistiques de la page

Au 31 décembre 2024, nous avons 5 853 abonnés et au 31 décembre 2025 le nombre est passé à **6 536 abonnés** soit 683 abonnés supplémentaires. Nous avons donc une évolution de + 11,7% sur l'année 2025.

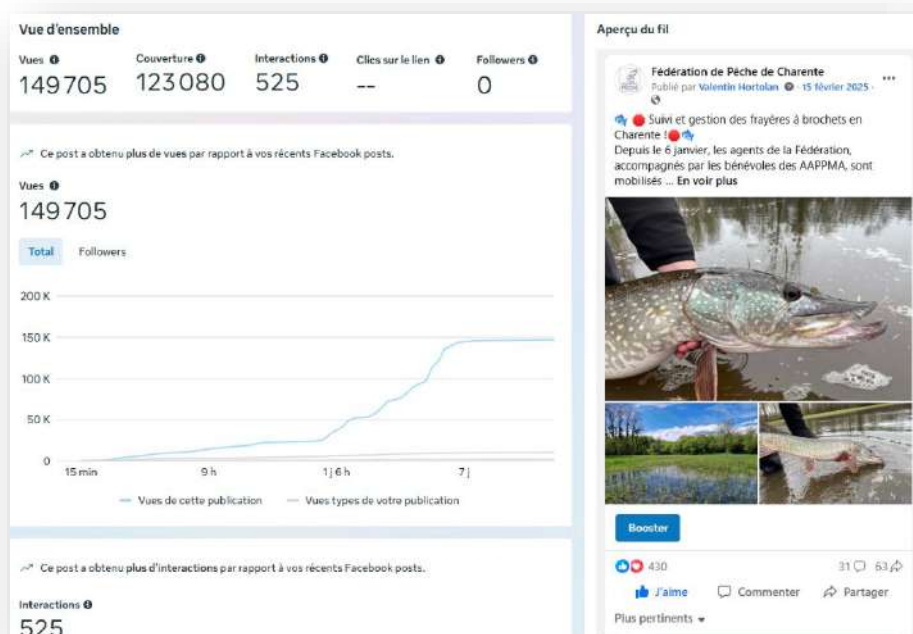
Nous constatons également que sur la totalité de nos abonnés, nous avons 86,7 % d'hommes contre 13,3% de femmes. La moyenne d'âge se situe principalement entre 25 et 44 ans.



Notre publication du **15 février 2025**, intitulée « **Suivi et gestion des frayères à brochets en Charente** », est le post le plus performant de l'année. Elle a atteint **149 705 vues**, ce qui témoigne d'une très forte visibilité.

Quelques chiffres clés :

- 🐟 149 705 vues
- 🐟 525 interactions
- 🐟 63 partages



Instagram

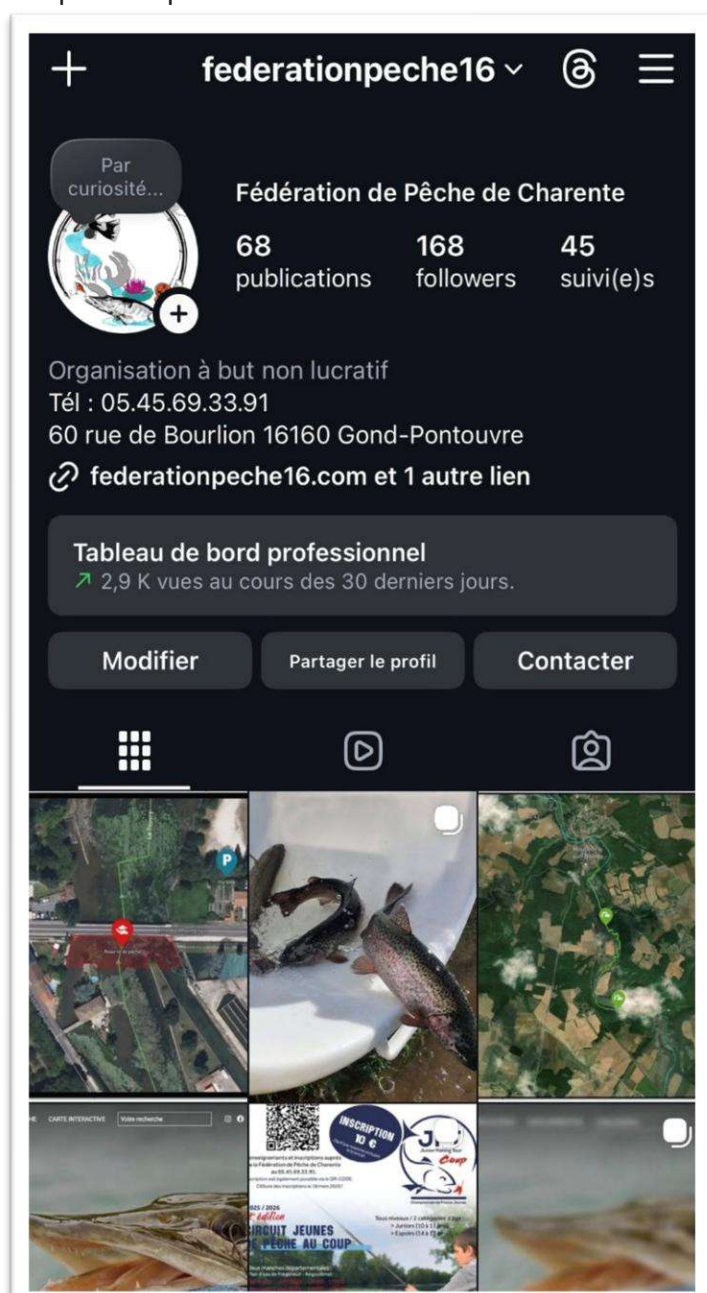


Nous sommes aussi sur Instagram !

Depuis 2025, nous avons également développé notre présence sur Instagram afin de toucher encore plus de personnes et de partager nos actions au quotidien. Le public visé est majoritairement plus jeune comparativement à Facebook.

Aujourd'hui, notre compte rassemble 168 followers, et nous continuons de faire grandir cette communauté petit à petit.

Nous publions les mêmes informations que sur Facebook, grâce à nos posts partagés sur les deux réseaux. Cela permet à chacun de suivre nos actualités, nos événements et nos actions, peu importe la plateforme utilisée.



Page instagram FD16



Communication Charente Libre

À l'occasion de l'ouverture de la pêche de la truite en 2025, la Fédération a renforcé sa visibilité auprès du grand public grâce à une communication dédiée dans la presse locale, notamment dans La Charente Libre. Cette parution a permis de valoriser cet événement incontournable de la saison halieutique, tout en rappelant la réglementation en vigueur, les bonnes pratiques et les sites accessibles sur le territoire.

Au-delà de l'aspect informatif, cette action de communication a contribué à promouvoir l'image de la pêche comme activité de nature, accessible à tous, et à encourager la fréquentation des parcours charentais dès le début de la saison. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de valorisation et de développement de la pratique portée par la Fédération.



Reportage France 3

Un reportage diffusé lors du 19/20 de France 3 Poitou-Charentes a mis en lumière l'opération de pêche des brochetons organisée le 6 mai 2025 à Saint-Groux, illustrant concrètement les actions menées par la Fédération et l'AAPPMA de Mansle en faveur de la gestion durable des milieux aquatiques. A travers ces images de terrain et des témoignages, ce reportage a valorisé le savoir-faire technique des équipes mobilisées ainsi que leur engagement en faveur de la protection des écosystèmes aquatiques.



Commission Loisir pêche



Partenariat avec la Compagnie des Moniteurs Guides de Pêche de la Charente (CMGPC)



La CMGPC était composée de 8 professionnels diplômés d'état en 2025. Cette association contribue au développement de la pêche de loisir au sein du département. Chaque année, une page du guide de la pêche est dédiée à la présentation de la Compagnie et de ses adhérents (Théo SANCHEZ ne figure pas sur la page du guide 2025 puisque ce support a été édité avant son adhésion à la CMGPC). Les Moniteurs Guides sont également référencés sur le site internet de la Fédération de Pêche.

MONITEURSGUIDESDEPÊCHE

La Compagnie des Moniteurs Guide de Pêche de la Charente

Créée par une volonté commune de vous proposer un large choix de prestations d'encadrement pêche et nature.

Composée de 7 professionnels diplômés d'État, qui mettent à votre disposition leurs compétences et expériences afin de répondre à vos attentes pour vous initier et/ou vous perfectionner sur l'approche et la capture de vos poissons favoris.



Pascal MONTANGON

05 45 61 58 91
pochetdolan@gmail.com

Localité : Ouest Charente

Techniques : pêche des carassiers, pêche aux appâts naturels (TOC), pêche à la mouche (coulée technique), pêche au coup (feeder, anglaise, grande carpe)

Encadrement : seul en groupe ou en famille



Benoit LUZARRAGA

06 21 84 30 87
berdy16000@hotmail.fr

Localité : Charente

Techniques : Pêche à la truite : Mouche-Lancé- Toc (barques, poutils, waders) Pêche du silure Lancé (bateau, tiré-rante ou posé) Pêche du cyprinidé : Lancé (bateau, tiré-rante ou posé) Pêche carassier : Carpe à coup, lancé (bateau, tiré-rante ou posé)

Encadrement : Adultes individuel et groupe
Animations jeune public



Clément BAURET

06 89 78 24 26
charentepeche-nature@gmail.com

Localité : Ouest Charente

Techniques : pêche des carassiers (bord, bateau et float tube), initiation Casting, Electrocarpe, Mouche, Feeder, Animation pêche au coup et environnement

Encadrement : Groupes d'adultes, jeunes et scolaires, Individuel



Didier ARNAUD

06 81 06 05 65
contact@peche-aventure-en-soie.fr

Localité : Charente et Vienne

Techniques : pêche à la mouche / pêche au Tenlarra / pêche au coup

Encadrement : Adultes individuel et groupe
Animations jeune public



Maxime MARTIN

06 26 11 50 83
maxime.martin71@orange.fr

Localité : Charente

Techniques : pêche au coup (Feeder, Anglaise, grande carpe), Pêche de la carpe en battant (initiation découverte / perfectionnement)

Encadrement : Groupes, famille, individuel



Ludovic SUPIOT

06 70 25 10 08
ludovic-peche16@gmail.fr

Localité : Sud Charente

Techniques : pêche à la mouche (salmonide, carassiers), pêche aux appâts naturels (TOC)

Encadrement : Groupes d'adultes, jeunes et scolaires, Individuel



Julien SAULNIER

06 88 45 82 08
saulnierjulien16@yahoo.fr

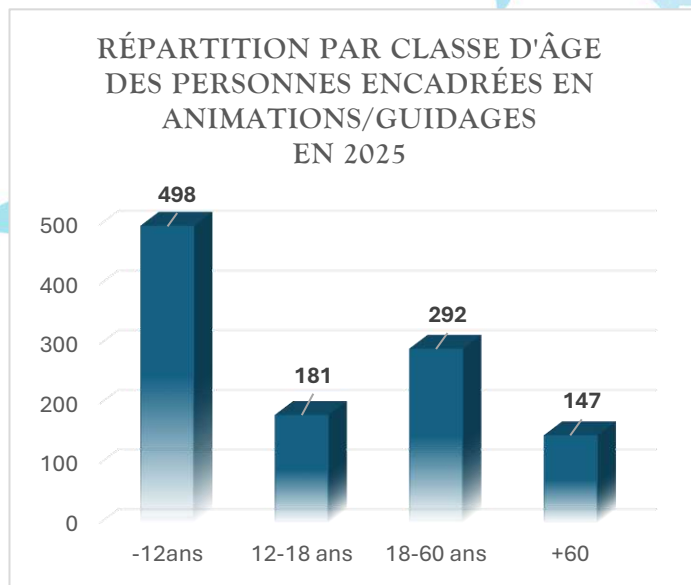
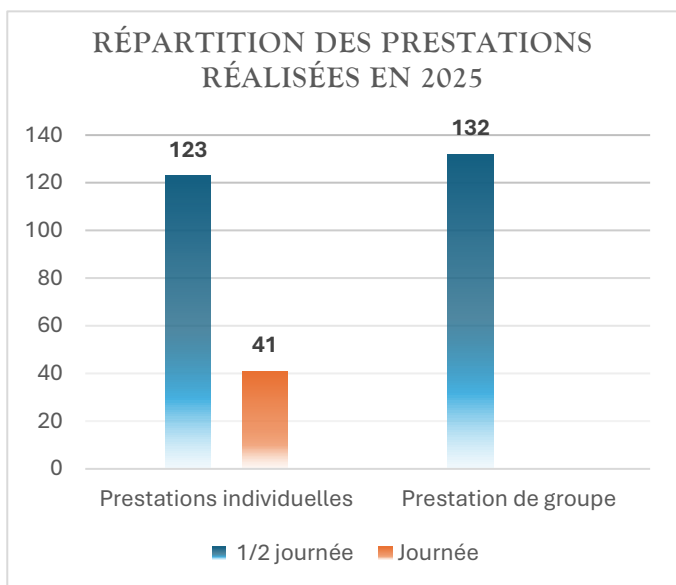
Localité : Nord Charente

Techniques : pêche des carassiers, pêche aux appâts naturels (TOC) pêche des poissons blancs/Coup, Feeder et Anglaise pêche du silure (Lourras, Boule et Vif en dôme)

Encadrement : Groupes adultes, jeunes et scolaires, Individuel

Les Moniteurs Guides de Pêche interviennent dans le cadre des Ateliers Pêche Nature afin d'assurer une partie des activités pêche et découverte du milieu aquatique auprès des enfants. Ces prestations sont intégralement financées par la Fédération de pêche.

En complément des interventions lors des Ateliers Pêche Nature, différentes prestations, individuelles ou en groupe, sont proposées selon les publics, les poissons recherchés et le niveau des apprenants.



La CMGPC développe une activité importante en faveur du loisir pêche sur notre territoire. L'ensemble des prestations a permis l'accompagnement et l'encadrement de 439 adultes (contre 298 en 2024) et 679 personnes mineures (contre 842 en 2024) lors d'activités d'initiation ou de perfectionnement. 60% des personnes qui bénéficient de prestations délivrées par les membres de la CMGPC sont des jeunes de moins de 18 ans.

La CMGPC s'est mobilisée lors du challenge inter-APN proposée par la Fédération de pêche aux enfants des Ateliers Pêche Nature du département. Cette animation s'est déroulée le 28 juin sur le site du plan d'eau de Frégeneuil. 4 Moniteurs Guides de Pêche ont encadré différents ateliers pêche à cette occasion.



Comme évoqué précédemment, La CMGPC a également collaboré à la tenue du stand et des activités proposées lors du Forum Sport Santé Environnement qui s'est déroulé à l'espace Carat en septembre 2025.

Repeuplements

En 2025, les collectivités piscicoles ont déversé au total 19 942 kg de poissons toutes espèces confondues (résultats issus des retours des rapports d'activités des AAPPMA de Charente et des empoissonnements réalisés directement par la Fédération). Rapporté au nombre de pêcheurs (14 650 en 2025), la quantité de poissons introduits dans nos rivières et plans d'eau est de l'ordre de **1,3 kg de poisson par pêcheur**. Chiffre en légère baisse puisque le nombre d'adhérents a augmenté significativement par rapport à l'année 2024 : 25 667 kg toutes espèces confondues soit 1,9 kg par pêcheur.

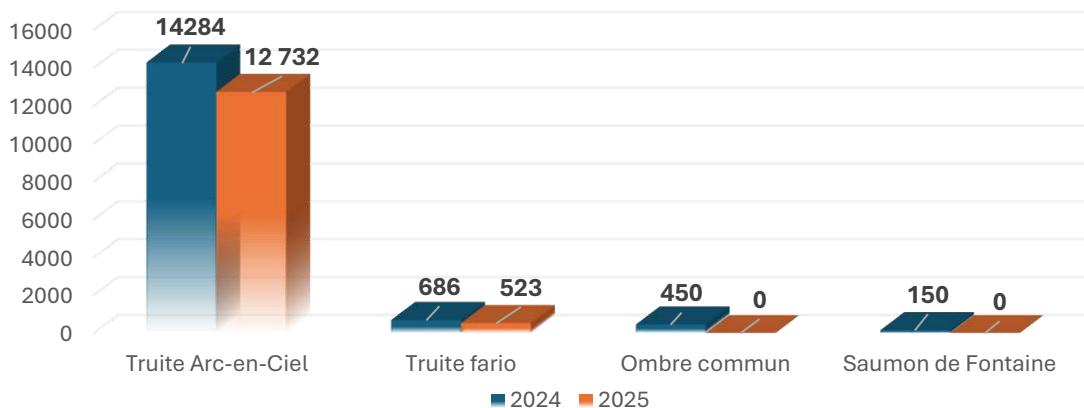


Empoisonnement en salmonidés

La Fédération assure un important soutien logistique aux AAPPMA sur ces périodes d'empoisonnement par la mise à disposition d'un agent et du matériel de transport. Plus de 40 opérations de repeuplement ont été réalisées.



RÉPARTITION DES EMPOISSONNEMENTS EN SALMONIDÉS RÉALISÉS PAR LES AAPPMA DE CHARENTE (QUANTITÉ EN KG)

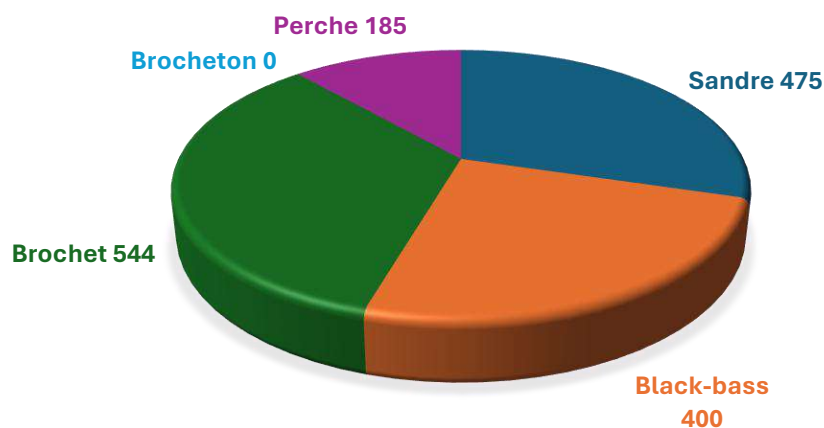


Les salmonidés toutes espèces confondues représentent 66% des espèces introduites. Comme chaque année, la truite arc-en-ciel est l'espèce qui reste majoritairement déversée (12,7 tonnes). La truite fario quant à elle, représente environ 4% des salmonidés lâchés (523 kg). Plusieurs AAPPMA ont en effet choisi de ne plus déverser cette espèce sur leurs parcours, préservant ainsi les populations dites « naturelles ». La truite fario est désormais moins utilisée dans les opérations d'empoissonnement, en raison de son coût élevé et de la raréfaction des salmoniculteurs proposant cette espèce.



Empoisonnements en carnassiers

EMPOISSONNEMENTS CARNASSIERS RÉALISÉS PAR LES AAPPMA ET L'ADAPAEF EN 2025 (QUANTITÉ EN KG)



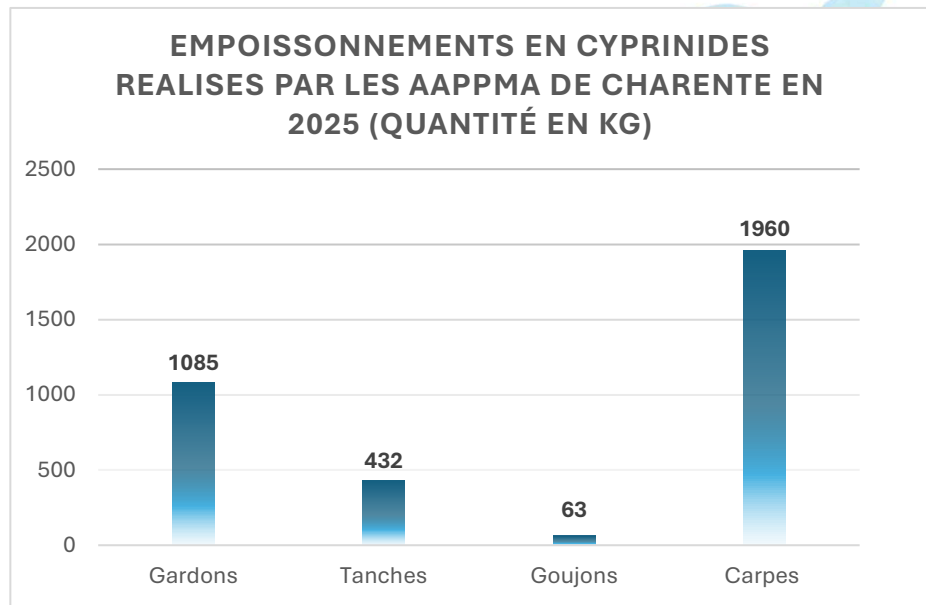
D'après les chiffres transmis par les AAPPMA, 1 600 kg des carnassiers ont été introduits en 2025 dans les plans d'eau et cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Le brochet représente la plus grande part (34%) des prédateurs utilisés dans le cadre des repeuplements. Une priorité est donnée à cette espèce afin de renforcer la population en place. Aucun brocheton n'a été déversé, la priorité ayant été donnée à des poissons adultes.



Le sandre et le black-bass bénéficient d'un soutien de population globalement à part égale, respectivement 29% et 25%. Ces poissons sont également très recherchés par les pêcheurs de carnassiers avec des périodes d'activités qui peuvent être complémentaires à celles du brochet. Quelques tentatives plus anecdotiques d'introduction de perches ont été réalisées par les AAPPMA de Châteauneuf-sur-Charente, Mansle, et La Rochefoucauld.

Pour la troisième année consécutive, la Fédération s'est vu octroyer un don de la part d'une société. Les quelques 8000€ ont permis d'empoissonner le parcours de pêche spécifique entre Guissalle et Vindelle à l'aide de 325kg de black-bass.





Les autres espèces piscicoles déversées et classées dans la catégorie des « poissons blancs », représentent un total de 3,5 tonnes. Parmi ces espèces, on retrouve principalement la carpe, pour 1,9 tonnes réparti sur les territoires des AAPPMA d’Aigre, Angoulême, du Bassin de la Tude et de Cognac. La pêche de la carpe passionne toujours de très nombreux pêcheurs et permet de répondre à leurs attentes.

Le gardon a permis de repeupler les parcours de 8 AAPPMA. Il représente 30% de la part des espèces cyprinicoles utilisées dans le cadre des opérations d’empoissonnement.

Les AAPPMA d’Aubeterre-sur-Dronne, du Bassin de la Tude, de Bonnes, de Saint-Séverin, de Confolens, de Marthon, Montbron et Terres-de-Haute-Charente ont repeuplé leurs parcours à l’aide de tanches.

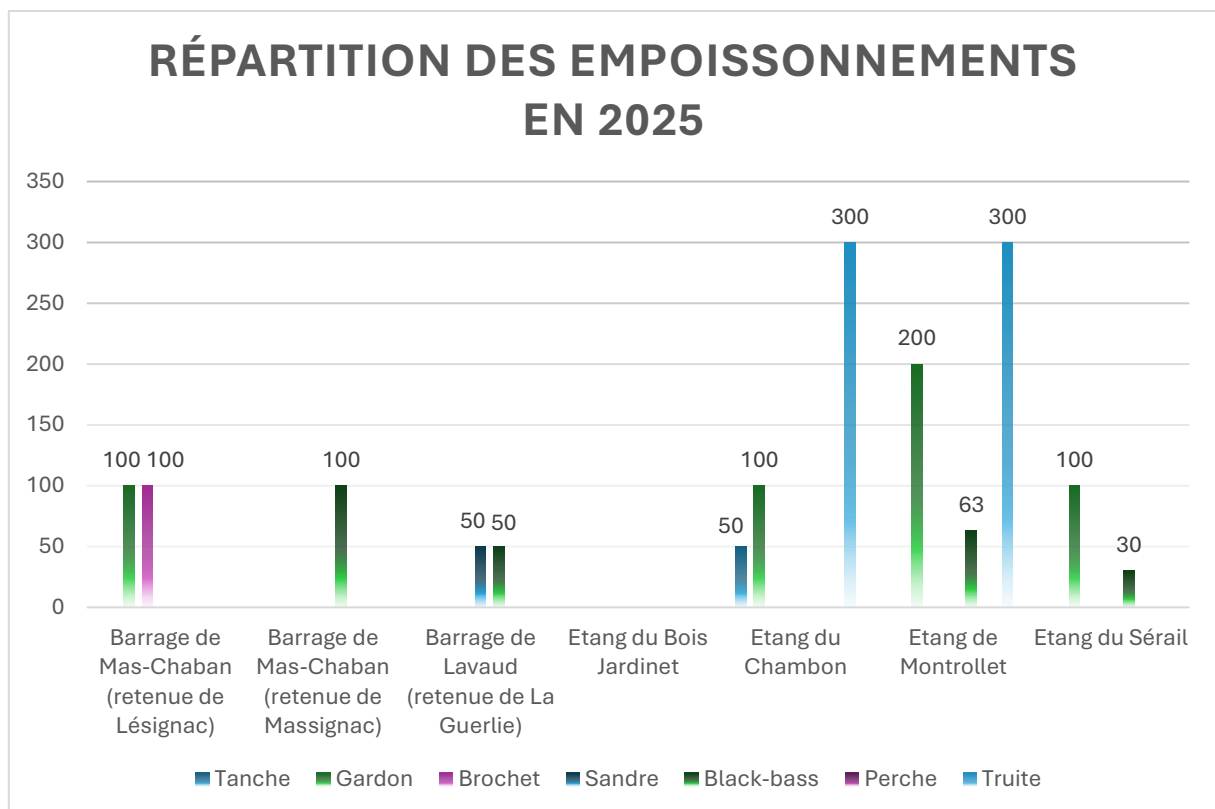
63 kg de goujon ont été déversés sur 4 AAPPMA du territoire en 2025 (Cognac, Confolens, Marthon et La Rochefoucauld).



Les différentes opérations de repeuplement visent à valoriser des parcours dédiés à la pratique de la pêche de loisir en fonction des orientations de gestion définies. Elles n'ont pas pour objectif de remplacer la reproduction naturelle des espèces. La Fédération engage pour cela des actions de mise en place de frayères artificielles ou de restauration de frayères naturelles.

La Fédération réalise des repeuplements en salmonidés sur les plans d'eau du Confolentais dont elle a la gestion avec les AAPPMA locales. Ainsi, environ 600kg de truites ont été déversées sur les étangs du Chambon et de Montroulet.

En complément, un plan d'empoisonnement important a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Fédération pour les plans d'eau. Par conséquent, plusieurs opérations ont été menées en 2025 :



Le plan d'eau du Bois jardinnet n'a pas pu faire l'objet d'empoisonnement cette année en raison de sa mise en assec suite à la dernière vidange en 2024. Des travaux importants sont à prévoir afin de permettre sa remise en eau et une gestion ultérieure durable.

Evolutions réglementaires

AAPPMA D'AIGRE :

🐟 Création d'un parcours loisirs surdensitaire sur l'Aume entre le moulin de Gouge et sa confluence avec la Charente – Quota de prélèvement de la Truite arc-en-ciel : 3 truites par jour et par pêcheur.

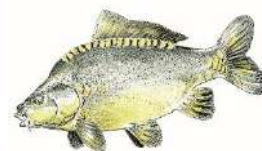
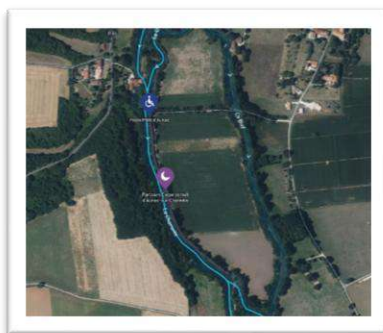


🐟 Reconduction de la mesure exceptionnelle : Remise à l'eau obligatoire et immédiate de la truite fario quelle que soit sa taille sur Le Bassin versant de l'Aume, la Couture et de l'Aume Couture.



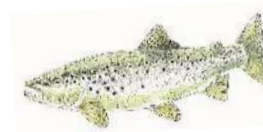
AAPPMA MANSLE :

🐟 Création d'un parcours carpe de nuit sur le fleuve Charente à Chenomet (550m) - commune d'Aunac-Charente.



AAPPMA DE MAGNAC/TOUVRE :

🐟 Reconduction de la mesure exceptionnelle : remise à l'eau obligatoire et immédiate de la truite fario quelle que soit sa taille sur la Touvre et le Viville.

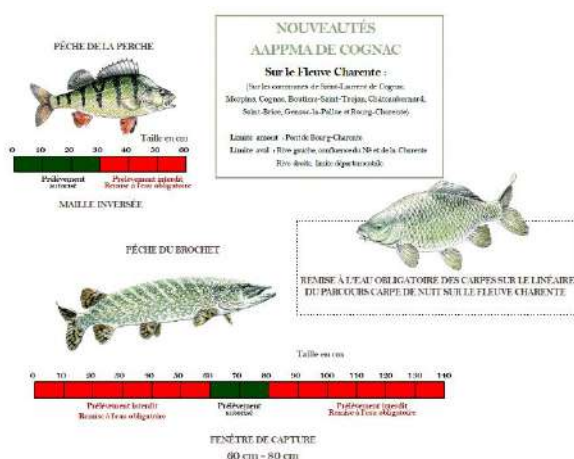


Création d'une réserve de pêche située au canal de fuite du moulin d'Alamigeon (190m) – commune de Ruelle-sur-Touvre.



AAPPMA DE COGNAC :

Uniquement sur le fleuve Charente - communes de Saint-Laurent de Cognac, Merpins, Cognac, Boutiers-Saint-Trojan, Châteaubernard, Saint-Brice, Gensac-la-Pallue, Bourg-Charente.



Installation de panneaux d'informations

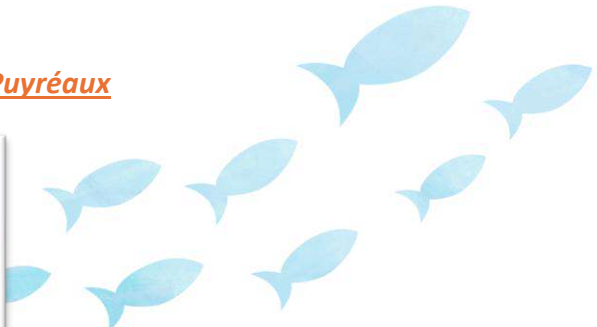
Implantés à proximité d'équipements aménagés pour faciliter l'accessibilité aux sites de pêche (rampes de mise à l'eau, aires de pêche sécurisées) ou sur les parcours de pêche labellisés, ces panneaux d'informations permettent de communiquer les conditions d'exercice de la pêche directement sur les sites, mais également d'informer les pêcheurs et les promeneurs des principales espèces présentes.

Le graphisme a été réalisé par Johana LARROUSSE. L'impression numérique et la fabrication ont été réalisées par la société SICOM.

Cette opération a été réalisée avec le soutien financier de :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La FNPF
- La Fédération de Pêche 16

AAPPMA DE MANSLE : Rampe de mise à l'eau de Puyréaux



BIENVENUE
 Commune de Puyréaux La Charente

MAPPE DE PÊCHE OBLIGATOIRE
 Fiche de Captivité
 Navigation
 Suspensions de pêche

A QUELS MOMENTS ? QUELS POISSONS ?

Je peux pêcher ces poissons **TOUTE L'ANNÉE**

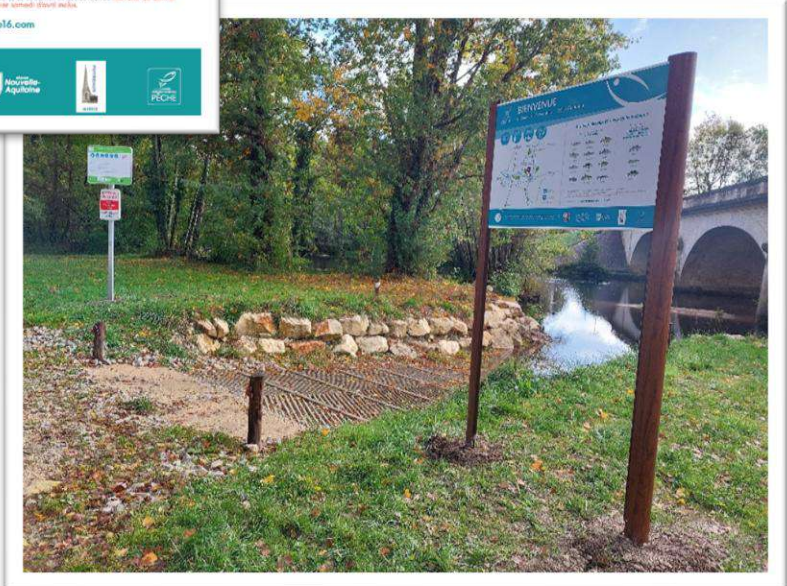
Ablote	Barbeau	Brevoine
Carpe	Chouette	Gardon
Goassin	Perche	Soleil
Silure	Tanche	Vairon

Je peux pêcher ces poissons **DU DERNIER SAMEDI D'AVRIL AU DERNIER DIMANCHE DE JANVIER**

Saule
Brochet
Black-bass

→ Toutes les règles de capture et quotas : se référer à la réglementation en vigueur
 → Pêche au saut, au poisson mort ou artificiel, à la caillie, ou à l'arnasse et autres formes interdites de dimanche au premier janvier vendredi veille du dimanche samedi et dimanche
 → Toutes les infos sur www.federationpeche16.com

FÉDÉRATION DE CHARENTE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
 60 RUE DE BOULLEON - 16160 GOND-PONTAUX - 05 45 49 33 91 - FEDERATIONPECHE16



AAPPMA DE MANSLE : Aire de pêche sécurisée à Mansle

BIENVENUE
 Communes de Mansle-les-Fontaines et St-Groux La Charente

MAPPE DE PÊCHE OBLIGATOIRE
 Fiche de Captivité
 Navigation
 Suspensions de pêche

PARCOURS DE GRACIATION CARNASSIERS

Brochet	Perche	Black-bass	Saule
---------	--------	------------	-------

Je peux pêcher ces poissons **TOUTE L'ANNÉE**

Ablote	Barbeau	Brevoine	Carpe	Chouette	Gardon
Goassin	Perche	Soleil	Silure	Tanche	Vairon

→ Toutes les règles de capture et quotas : se référer à la réglementation en vigueur
 → Pêche au saut, au poisson mort ou artificiel, à la caillie, ou à l'arnasse et autres formes interdites de dimanche au premier janvier vendredi veille du dimanche samedi et dimanche
 → Toutes les infos sur www.federationpeche16.com

FÉDÉRATION DE CHARENTE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
 60 RUE DE BOULLEON - 16160 GOND-PONTAUX - 05 45 49 33 91 - FEDERATIONPECHE16



AAPPMA DU ROSEAU DE LA BOËME : Rampe de mise à l'eau de « La Mothe » - commune de Nersac



BIENVENUE
 Fédération Départementale PÊCHE
 Commune de Nersac La Charente

A QUELS MOMENTS ? QUELS POISSONS ?

Je peux pêcher ces poissons **TOUTE L'ANNÉE**

Ablette	Bassas	Blonde
Carpes	Cherrieux	Cherrieux
Clupeon	Ferche	Rougegile
Saune	Tanche	Vairon

Je peux pêcher ces poissons **DU DERNIER SAMEDI D'AVRIL AU DERNIER DIMANCHE DE JANVIER**

Brochet
Black-bass

Toutes les infos sur www.federationpeche16.com



AAPPMA DU ROSEAU DE LA BOËME : Rampe de mise à l'eau de « Terrain de foot » - commune de Nersac

BIENVENUE
 Fédération Départementale PÊCHE
 Commune de Nersac La Charente

A QUELS MOMENTS ? QUELS POISSONS ?

Je peux pêcher ces poissons **TOUTE L'ANNÉE**

Ablette	Bassas	Blonde
Carpes	Cherrieux	Cherrieux
Clupeon	Ferche	Rougegile
Saune	Tanche	Vairon

Je peux pêcher ces poissons **DU DERNIER SAMEDI D'AVRIL AU DERNIER DIMANCHE DE JANVIER**

Brochet
Black-bass

Toutes les infos sur www.federationpeche16.com



Aménagement de 2 aires de pêche sécurisées

Ces équipements ont été installés par l'entreprise Valcore, grâce au financement de la Fédération de Pêche de Charente, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

AAPPMA DE MANSLE – commune d'Aunac-Charente

Cet espace de pêche partagé a été aménagé sur les berges du fleuve Charente sur une parcelle appartenant à la commune d'Aunac-Charente à Chenommet. L'AAPPMA a réalisé les démarches auprès de la commune afin de bénéficier de leur accord pour conduire ce projet.



AAPPMA DE SAINT-SEVERIN – commune de Saint-Séverin

Cet espace de pêche partagé a été aménagé sur une parcelle appartenant à la commune de Saint-Séverin sur les bords de la Lizonne. L'AAPPMA a réalisé les démarches auprès de la commune afin de bénéficier de leur accord pour conduire ce projet.

La commune a financé le cheminement stabilisé depuis les places de stationnement jusqu'à l'aire de pêche sécurisée.





Commission

Restauration et suivi des milieux aquatiques



Suivis biologiques

Inventaires piscicoles par pêches électriques

Les pêches d'inventaires piscicoles sont réalisées avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et la Fédération Nationale de la Pêche en France.

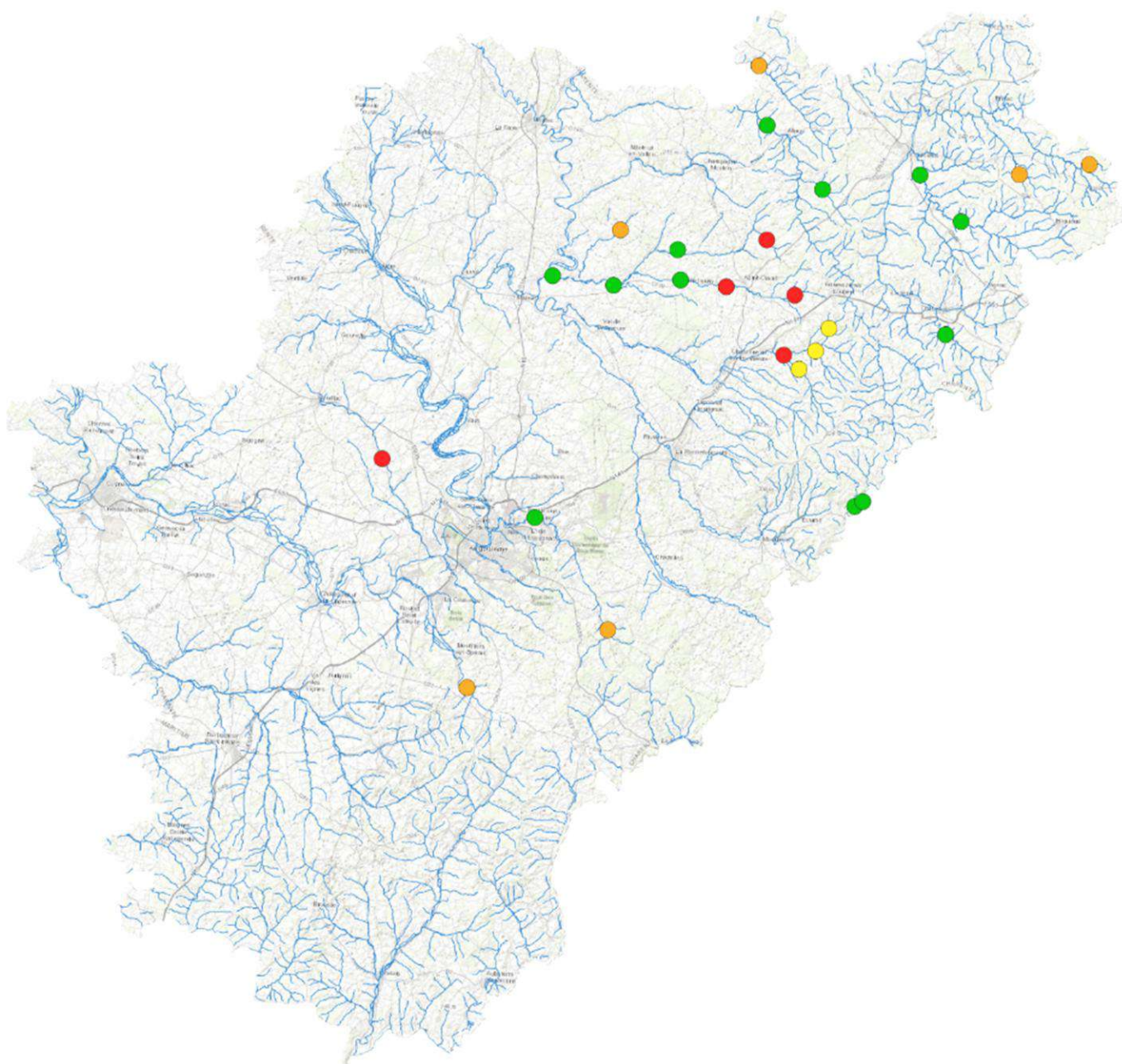
Au total, ce sont **26 pêches d'inventaires piscicoles** qui ont été réalisées en 2025. L'ensemble de ces pêches s'inscrivent dans le cadre de notre réseau de suivi biologique. Elles permettent de réaliser un état des lieux du peuplement piscicole.

Les cours d'eau prospectés en 2025 sont les suivants : La Boème, l'Echelle, la Touvre, la Nouère, la Charente, le Montizon, la Tardoire, la Tiarde, le Sonsonnette, la Croutelle, la Bonnieure, le ruisseau de Lassagne, la Graine, le Goire, le Braillou, le Transon, la Courrière et la Marchadaine.



*Pêche électrique d'inventaire piscicole sur le Fleuve
Charente au pont de la Salle – AAPPMA de MAnslé*

Répartition et classe de qualité IPR des stations échantillonnées en 2025



Seuils des classes de qualité de l'IPR

IPR	Classe de qualité	Code
> 36	Mauvaise	5
> 25 et ≤ 36	Médiocre	4
> 16 et ≤ 25 et altitude < 500m	Moyenne	3
> 5 et ≤ 16 et altitude < 500m	Bonne	2
> 0 et ≤ 5	Très bonne	1

Suivi des frayères à brochets

Depuis 1995, la Fédération de Pêche de Charente a engagé des démarches permettant la restauration des fonctionnalités de plusieurs frayères à brochets : Pont-à-Brac (bassin du Né), Ambérac et Saint-Groux (bassin de la Charente).

Afin d'évaluer l'efficacité des travaux réalisés dans le cadre de la restauration des frayères à brochet sur ces sites, un suivi de la population de cette espèce patrimoniale a été mis en place.

En 2025, deux campagnes de suivi ont été menées sur chacun de ces sites :

Grâce aux dispositifs de capture installés sur les ouvrages de gestion des niveaux d'eau de ces frayères, nous avons réalisé une 1^{ère} campagne de piégeage. Cela nous a permis de dénombrer les géniteurs lors de leur remontée sur la frayère entre fin-janvier et début avril, ainsi que lors de leur sortie de la zone de frai, pour regagner le cours d'eau, entre début avril et mi-juin.



Une 2^{ème} campagne d'inventaire par pêches électriques dans le réseau de fossés alimentant la zone de frayère, a été menée entre fin-avril et fin-août selon les niveaux d'eau. Cela nous permet de comptabiliser le nombre de brochetons issus de la reproduction annuelle. Ces données sont croisées avec celles recueillies lors du piégeage des géniteurs, pour s'assurer du succès de la reproduction.

Résultats du suivi des frayères à brochets restaurées – années 2023 à 2025

	Nombre de géniteurs recensés sur la frayère			Nombre de juvéniles inventoriés (visuel, piégeage ou par pêche électrique)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Pont-à-Brac	0	9	12	18	82	12
Saint-Groux	57	44	39	445	488	476
Ambérac	4	/*	/*	/*	/*	/*

**Sur le site d'Ambérac, de part des niveaux trop hauts, aucune pêche de sauvetage n'a pu être réalisée. Cependant, la présence de brochetons est avérée car malgré les difficultés d'observation, de nombreux juvéniles ont pu être contactés visuellement dans la frayère.*

L'année 2025 a été marquée par des conditions hydrologiques contrastées sur la Charente. Deux épisodes de crue ont été enregistrés en tout début d'année, le premier entre le 6 et le 15 janvier, suivi d'un second fin janvier début février.

Ces crues, bien que peu marquées en intensité, sont survenues de manière très précoce, quelques semaines avant la période habituelle de reproduction du brochet, limitant leur impact sur la montaison de l'espèce.

À partir de la fin février, les débits ont progressivement diminué, se maintenant à des niveaux faibles tout au long de la période de reproduction.

Un dernier pic de débit a été observé entre le 19 et le 24 avril. Trop tardif pour stimuler une montaison efficace, il a toutefois permis de maintenir un niveau d'eau suffisant sur les zones de frayère.

En somme, l'année 2025 n'a pas offert de conditions optimales pour la reproduction du brochet, en raison d'une absence de crue bien synchronisée avec les besoins biologiques du brochet. Le maintien d'un débit modéré en avril aura néanmoins contribué à maintenir un niveau d'eau minimal sur les secteurs clés.

Sur le bassin du Né, suite aux sécheresses ayant affecté le département durant l'été 2024, les précipitations abondantes d'octobre et novembre ont permis d'entamer l'année 2025 avec des débits avoisinant les normales saisonnières. Ces conditions hydrologiques favorables ont permis de maintenir un niveau d'eau optimal sur l'ensemble de la frayère de Pont-à-Brac, offrant ainsi aux brochets un vaste secteur de ponte particulièrement propice à leur reproduction.

Malgré les conditions peu favorables, la reproduction s'est avérée globalement fructueuse. La mise en place de bastinges a en effet permis de maintenir un niveau d'eau optimal sur les frayères tout au long de la période de ponte, compensant ainsi les débits particulièrement faibles de la Charente. Grâce à cette gestion hydraulique, l'ensemble des brochetons a pu se développer dans de bonnes conditions et regagner leur rivière natale, assurant ainsi la continuité du cycle de développement et contribuant au renouvellement du stock reproducteur sur le site.

Ces observations confirment l'efficacité des aménagements et des mesures de gestion mises en place. Elles soulignent également l'importance de maintenir et d'étendre ces efforts de restauration pour soutenir la population de brochets dans notre écosystème.

Enfin, en 2025, afin de compléter les résultats, un suivi thermique a été mis en place sur les frayères, grâce à des sondes thermiques. Le paramètre thermique est un élément essentiel pour suivre la fonctionnalité d'une frayère.

Les données thermiques ont permis de calculer la durée nécessaire aux œufs pour devenir des brochetons nageant. Pour rappel, la période d'incubation des œufs est de 120°C/J et la période pendant laquelle l'alevin est fixé à la végétation est de 100°C/J. Ainsi, la durée entre la ponte des œufs et le moment où le brocheton est nageant est estimée à 28 jours pour les premières pontes sur la frayère de St Groux en 2025, contre 22 jours en 2024.



Géniteur brochet sur la Frayère de Saint-Groux



Œufs de brochet

Pêches électriques de sauvetage

La Fédération de Pêche de Charente, épaulée par de nombreux bénévoles, mène chaque année des opérations cruciales de sauvetage des poissons dans les cours d'eau charentais. Ces interventions ciblent principalement les secteurs confrontés à des assecs récurrents durant la période estivale.

En 2025, 18 opérations de sauvetage (hors frayères à brochet) ont été menées avec succès, permettant de préserver une diversité impressionnante de la faune aquatique :

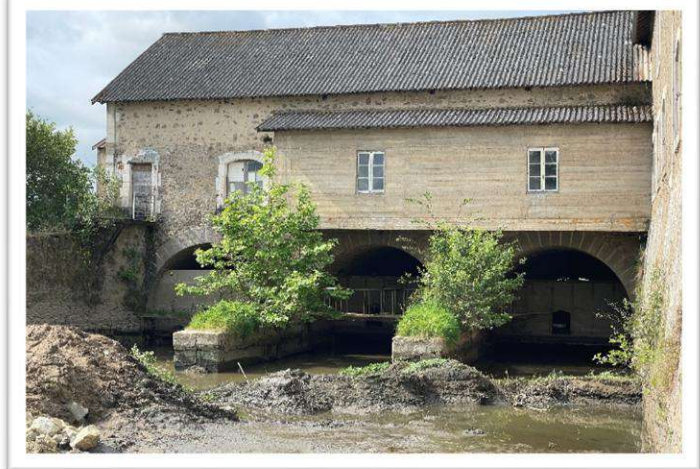
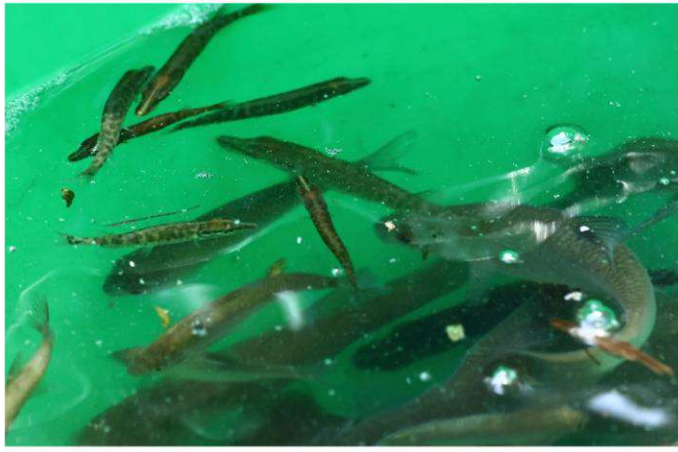
- 🐟 360 brochets
- 🐟 1 034 truites
- 🐟 58 anguilles

Diverses autres espèces incluant carpes, chabots, lamproies de Planer, perches, tanches, etc...

Trois journées de pêche ont par exemple été dédiées à la récupération des truitelles sur le Viville avant qu'il soit affecté par les assecs estivaux. 4 agents de la Fédération ont été mobilisés pour cette action.

Ces sauvetages ont permis de récupérer la faune piscicole sur un linéaire total de 14,5 kms sur les bassins suivants : Viville, Collinaud, Bief, Nouère, Argence, Aume, La Péruse.

D'autres opérations de sauvetage ont également été menées tout au long de l'année 2025. En effet, la Fédération est intervenue à 10 reprises pour évacuer des poissons situés sur des sites concernés par des travaux ou dans le cadre de prestations diverses.



Mise en place et suivi des frayères artificielles

En Charente, le Sandre (*Sander lucioperca*) est une espèce très appréciée des pêcheurs et représente un enjeu important pour la pêche de loisir. Afin de favoriser le développement des stocks de poisson déjà en place, la Fédération de pêche de Charente a décidé d'initier pour la deuxième année consécutive la pose et le suivi de frayères artificielles sur les lacs de Lavaud et Mas-Chaban.

La problématique majeure des lacs de Haute-Charente, est l'homogénéité et la pauvreté des fonds. La possibilité pour les poissons de trouver un substrat de ponte adéquat est donc restreinte. Cela peut impacter le succès de reproduction et limiter le recrutement. Afin de soutenir la reproduction naturelle, la Fédération de pêche a engagé l'installation de frayères artificielles de type brande.

30 frayères artificielles ont été réparties sur 3 plans d'eau différents.

Les objectifs de la mission sont multiples :

- ☞ Faciliter la reproduction des populations présentes pour soutenir les effectifs
- ☞ Connaître plus précisément la période de ponte dans le département pour évaluer la cohérence des périodes de fermeture
- ☞ Développer les connaissances sur le comportement de reproduction du Sandre en Charente

En parallèle, la Fédération de pêche a installé des « guirlandes ». Il s'agit de brosses disposées verticalement dans la colonne d'eau. Ces guirlandes servent de support de ponte à la plupart des espèces phytophiles comme le gardon, la brème etc. Ce dispositif a pour but de favoriser la reproduction d'espèces accompagnatrices des carnassiers.



Ponte de sandre sur un panneau de brande

Guirlande pour la reproduction des cyprinidés



Réseau de suivi thermique 2025

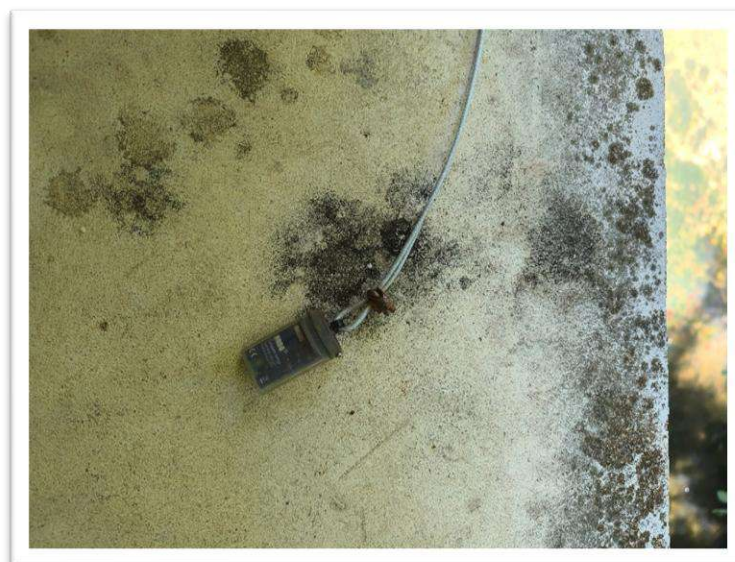
Le réchauffement climatique et les assèchs de plus en plus fréquents ont des impacts profonds sur nos écosystèmes aquatiques. Surveiller l'évolution thermique de nos cours d'eau est crucial pour protéger la biodiversité et la qualité de l'eau.

Cette action permet d'enrichir notre compréhension des milieux aquatiques, et d'orienter plus efficacement les actions de restauration et de gestion des habitats, notamment sur nos bassins de 1^{ère} catégorie piscicole.

En effet, certaines espèces piscicoles, comme la truite fario, présentent des exigences thermiques strictes. Une température de l'eau trop élevée provoque un stress important, pouvant compromettre leur survie.

Afin d'étoffer le réseau initial, une vingtaine de sondes supplémentaires ont été installées en 2025, permettant de couvrir un territoire plus vaste. Les premières données issues de ce suivi ont d'ores et déjà été collectées et intégrées aux bases de données de la Fédération.

Sonde thermique



Station du Goire à Saint-Maurice-des-Lions

Appel d'offre

En 2025, la Fédération a été retenue pour trois appels d'offres :

- deux pour le Conseil Départemental dont le but est de réaliser le diagnostic écologique de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Vouharte (2025-2027) et d'évaluer la potentialité d'accueil du brochet et l'efficacité de la reproduction sur les ENS de Mas-Chaban et de Landaudrie (2025),
- une pour la Région Nouvelle-Aquitaine dont l'objectif est l'amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune d'intérêt communautaire sur deux sites Natura 2000 (2025-2027).

Evaluation de l'efficacité de la reproduction sur les plans d'eau de Mas-Chaban et Landaudrie :

Les ENS de l'étang de Landaudrie et du lac de Mas-Chaban sont deux sites d'intérêt majeur à l'échelle départementale pour la faune piscicole.

Leurs fonctionnements hydrologiques atypiques permettent un développement des supports de ponte favorables pour la reproduction d'espèces comme le brochet ou les cyprinidés (gardons, carpes, rotengles, brêmes).

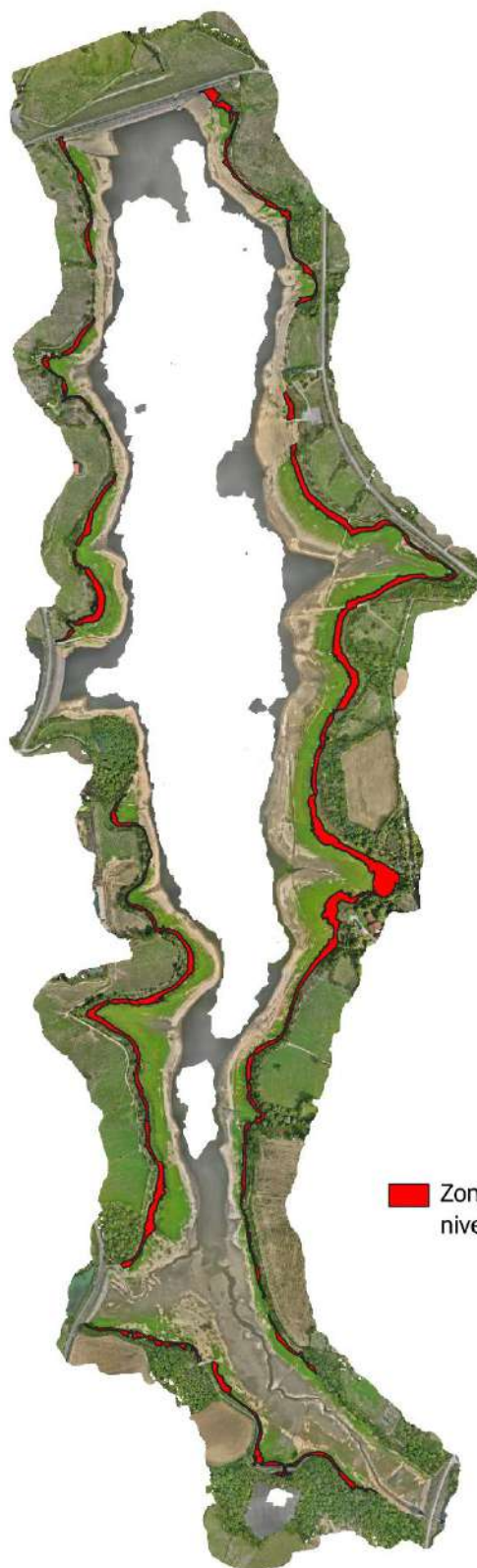
Ces milieux productifs permettent donc de garantir, en partie, un renouvellement naturel des populations de poissons.


La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente a engagé des actions de pose de frayères artificielles afin d'aider la reproduction du sandre (sur le lac de Mas-Chaban) et des cyprinidés (sur les plans d'eau à niveau constant de Massignac et de Lésignac-Durand qui n'offrent pas de supports de ponte adaptés).

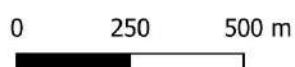
En 2025, la Fédération engage des suivis sur le compartiment piscicole et sur la fonctionnalité des habitats aquatiques, notamment des zones de reproduction eu égard au fonctionnement hydraulique des sites. L'objectif de ces suivis est de permettre, à terme, une gestion durable et naturelle de ces plans d'eau.

Cette étude a permis de réaliser une cartographie précise de la surface favorable de reproduction du brochet sur le plan d'eau de Mas-Chaban et de Landaudrie.

Exemple de Mas-Chaban :



 Zones favorables à la reproduction
niveau plein bord (6,3ha)



La cartographie par drone du plan d'eau de Mas-Chaban a permis d'identifier plus de 6,3 hectares favorables à la reproduction de la faune piscicole, en particulier du brochet commun et des espèces accompagnatrices phytophiles. Ainsi, plus de 4,7% de la superficie totale du lac a été identifié comme favorable à la reproduction de l'espèce.

En effet, ces zones présentent les caractéristiques idéales pour la fraie du brochet :

- 🍃 Des eaux calmes et peu profondes,
- 🍃 La présence de végétation pour la ponte mais aussi comme zone d'abris (recouvrement idéal entre 60 à 80% avec la présence d'espèces de type carex, phalaris ou glyceria),
- 🍃 Un milieu ouvert qui favorise le réchauffement rapide des eaux (entre 6 et 12 °C).

L'exondation estivale partielle des berges du lac favorise le développement de la végétation, offrant ainsi des zones de reproduction privilégiées lorsque le niveau d'eau remonte.

Pour en savoir plus sur cette étude, le rapport est disponible à la Fédération.

Stage de master 2

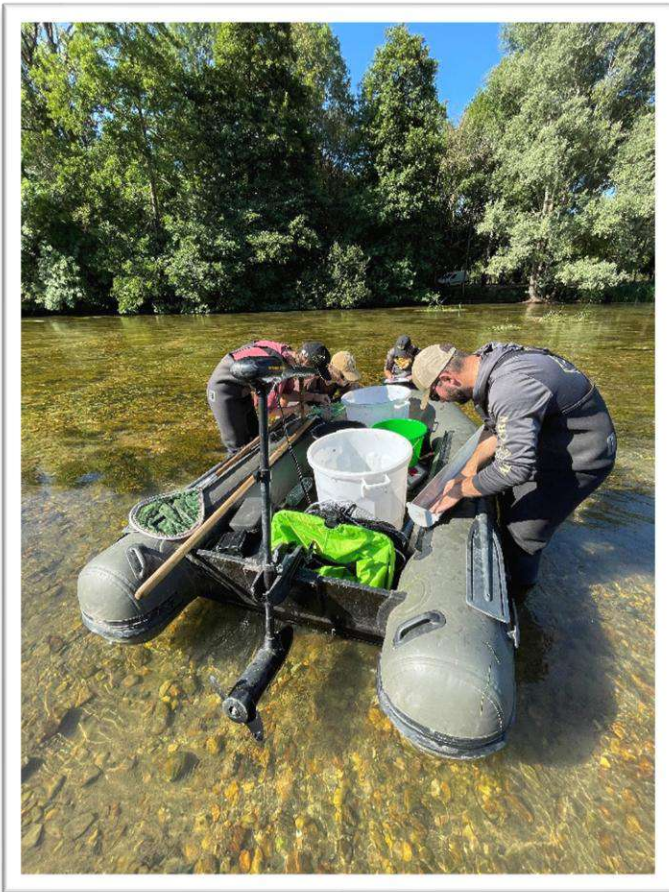
En 2025, la Fédération a accueilli Mathilde PELLETIER, stagiaire de master 2. Le stage s'est déroulé entre mars et août 2025. L'objectif était de mener une étude concrète afin d'évaluer l'état biologique de la Touvre à travers l'analyse d'indices biologiques (IPR, I2M2, IDB).

Ainsi, quatre stations ont été inventoriées :

- 🍃 Les sources
- 🍃 Le No-kill « historique »
- 🍃 La Touvre à la Fédération de Pêche de Charente
- 🍃 L'île de Foulpougne

Les résultats mettent en évidence un milieu globalement en bon état écologique, avec des communautés biologiques riches en taxons bio-indicateurs, témoignant d'un cours d'eau globalement préservé.

Néanmoins, des altérations locales ont été identifiées, principalement liées au colmatage des habitats. Celui-ci résulte à la fois de facteurs naturels (enrichissement sédimentaire lié au contexte karstique) et de pressions anthropiques, telles que les rejets issus de piscicultures, les apports de matières organiques provenant des affluents du système karstique (Tardoire et Bandiat) et l'influence du contexte urbanisé.



Pour en savoir plus sur cette étude, le rapport est disponible à la Fédération.

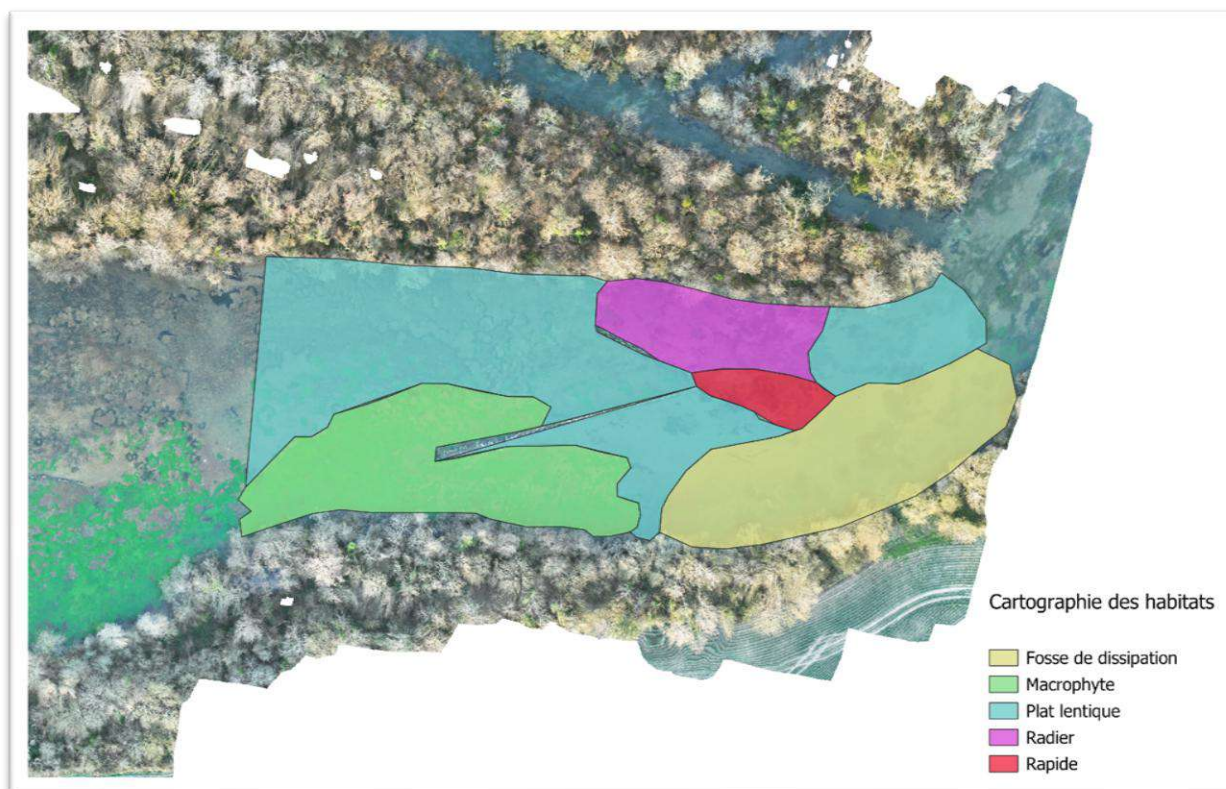
Acquisition de nouveau matériel

Dans une volonté de modernisation de ses outils et de ses pratiques, la Fédération a souhaité qu'un agent (Hugo PICHOL) soit formé au pilotage de drone. Cette formation lui permet désormais de disposer des connaissances réglementaires et techniques nécessaires à l'utilisation de cet outil, notamment pour le suivi des milieux aquatiques, la réalisation de prises de vue aériennes et l'appui aux actions de terrain. Le recours au drone constitue ainsi un levier supplémentaire pour améliorer la connaissance, la surveillance et la valorisation des territoires.

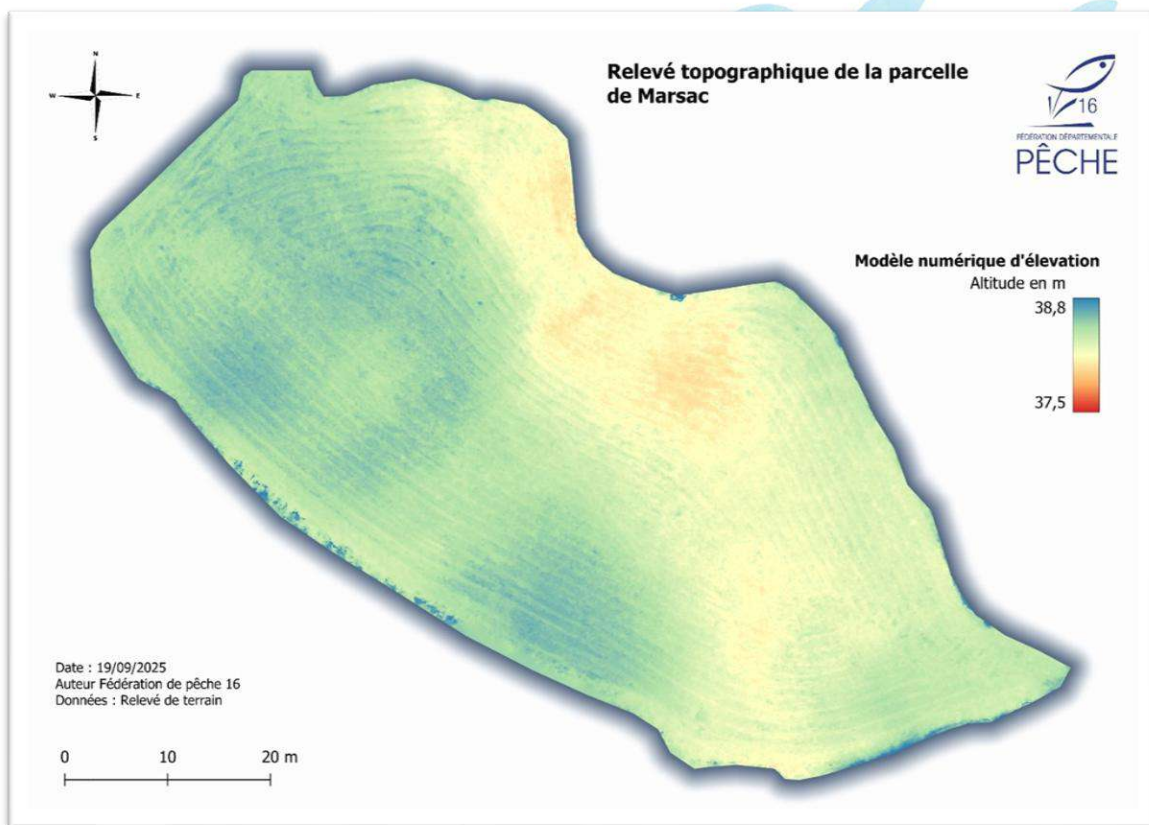
Dans ce contexte, la Fédération a fait l'acquisition en 2025 d'un drone « DJI Mavic 3 entreprise ». Ce nouvel outil a notamment permis de réaliser la cartographie de plusieurs zones de frayères, tel que St Groux, Landaudrie, Mas-Chaban, la Touvre.



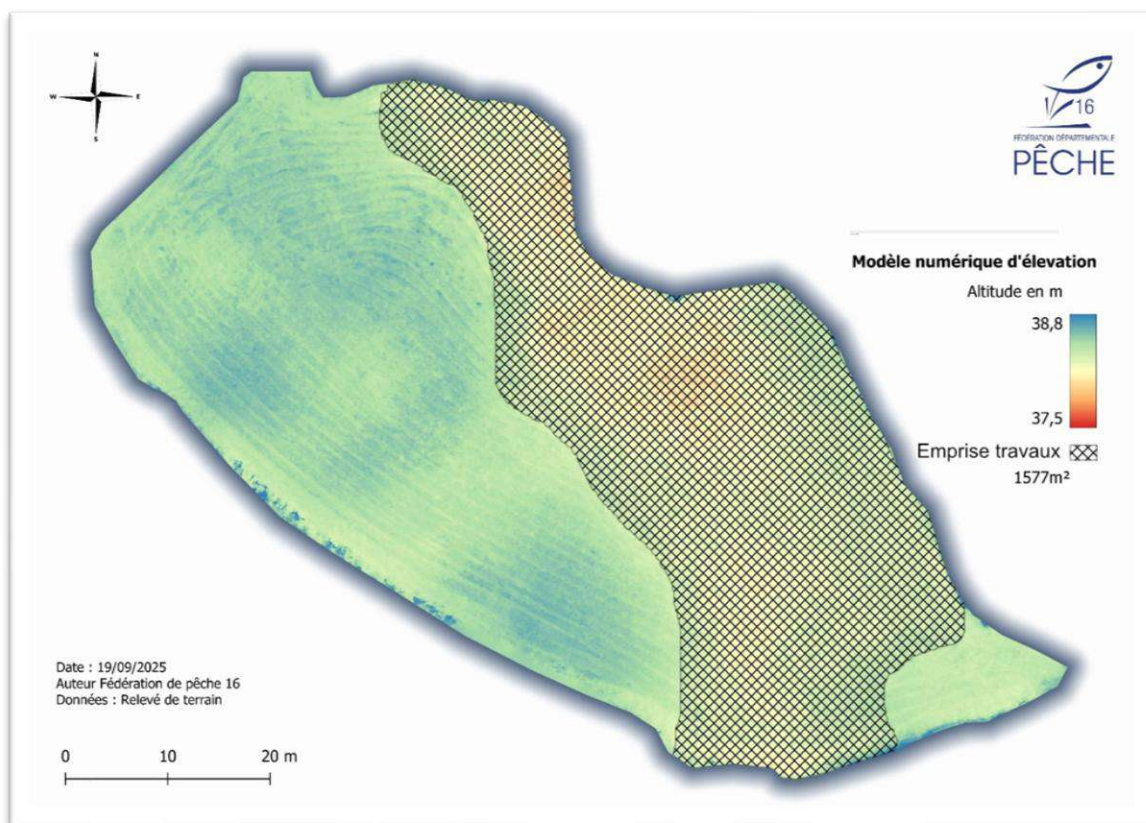
Voici quelques exemples de rendu :

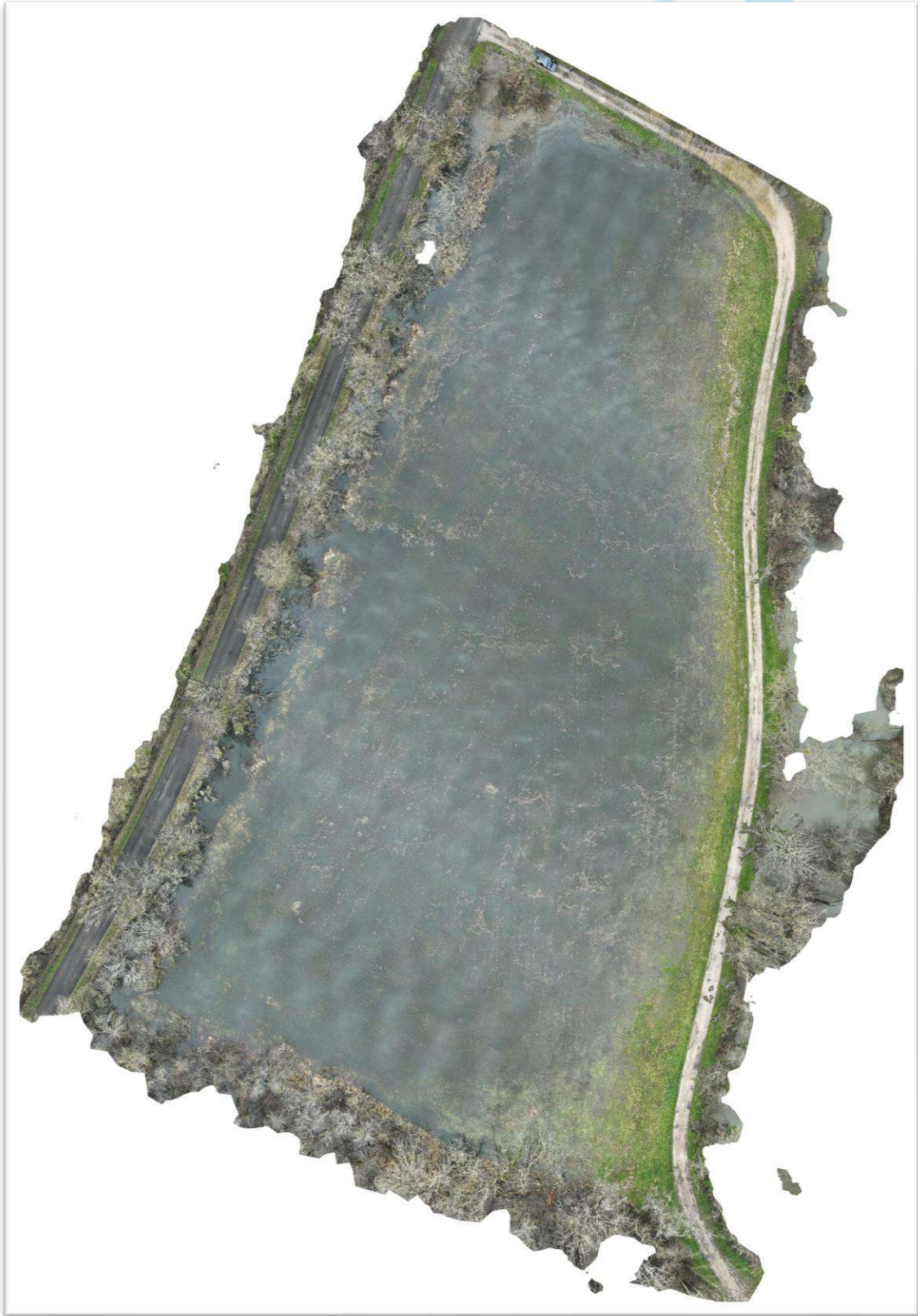


Cartographie des habitats de la Touvre sur le parcours de glaciation (îles de Veuze)



Relevé topographique réalisé dans le cadre du projet de création de frayère à brochet, commune de Marsac





Vue aérienne de la frayère à brochet de Saint-Groux

Inventaire mulettes

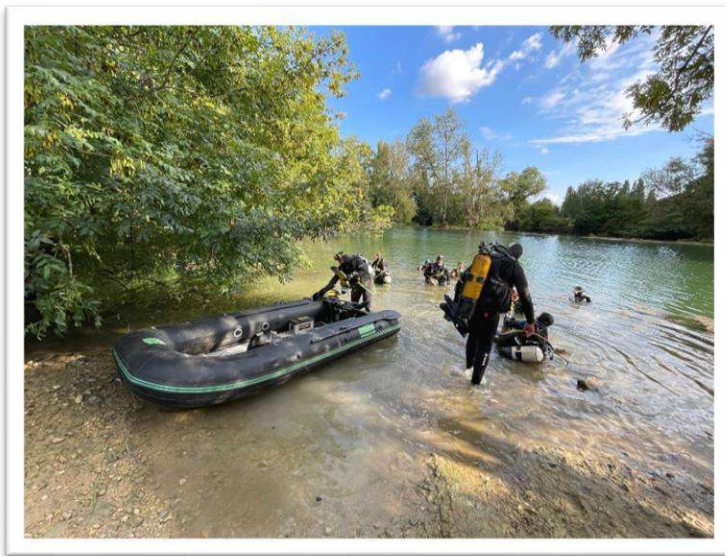
Le département de la Charente possède une richesse exceptionnelle en mollusques bivalves d'eau douce, avec plus d'une dizaine d'espèces recensées. Parmi elles, 7 présentent aujourd'hui des enjeux de conservation majeurs. Ces enjeux évoluent rapidement, comme en témoigne le classement récent de l'anodonte des rivières et de l'anodonte des étangs dans la catégorie Vulnérable selon la liste rouge de l'UICN. La préservation de ces bivalves constitue donc un enjeu environnemental considérable, désormais reconnu à l'échelle nationale.

En 2025, la Fédération a initié un inventaire des mulettes d'eau douce. Cette démarche s'inscrit directement dans l'objectif d'amélioration des connaissances fixé par la directive 92/43/CEE (Habitats-Faune-Flore). Dans ce cadre, quatre stations ont été prospectées, permettant la découverte d'une population de mulette méridionale (*Unio mancus*) sur l'une d'entre elles.

Par ailleurs, la Fédération apporte un soutien technique et logistique aux prospections dédiées à la Grande Mulette, organisées par Charente Nature en collaboration avec les plongeurs du GESMA. Ces opérations de plongée, réalisées sur le fleuve Charente, visent à localiser les dernières populations de Grande Mulette présentes sur la partie amont du bassin.



Unio mancus sur la Touille



Prospection Grandes Mulettes avec le GESMA



Prospection Grandes Mulettes à l'aide d'aqua scope



Grandes Mulettes recensées sur le fleuve Charente

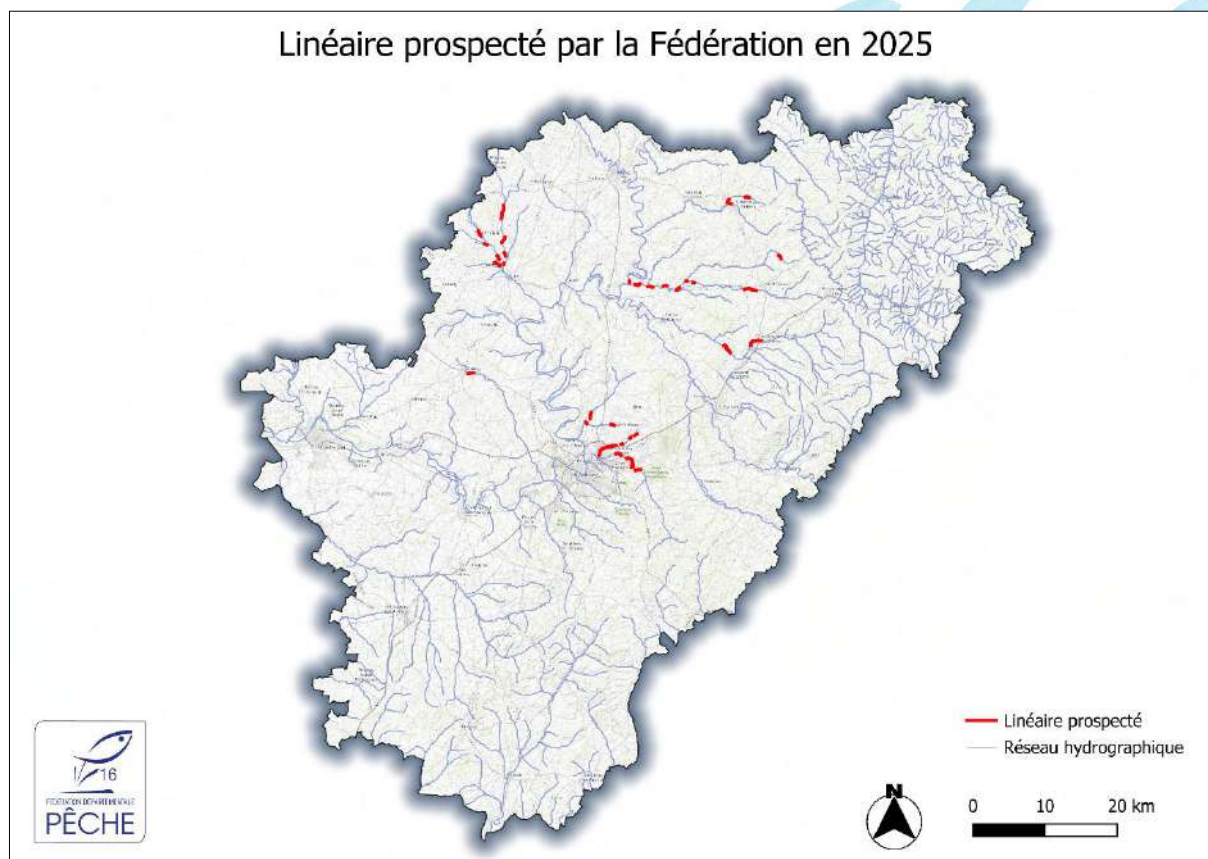
Suivi de la reproduction de la truite fario

Dans le cadre des missions de suivi des populations piscicoles, les agents de la Fédération ont réalisé en 2025, un inventaire des frayères de la truite fario sur plusieurs cours d'eau du département.

Les secteurs présentant des caractéristiques favorables à la reproduction ont été prospectés sur les cours d'eau suivants :

- | | |
|---------------|------------------|
| 🐟 La Touvre | 🐟 L'Argentor |
| 🐟 La Bonniere | 🐟 Le Sonsonnette |
| 🐟 La Couture | 🐟 Le Viville |
| 🐟 L'Argence | 🐟 La Nouère |
| 🐟 L'Aume | |

Ainsi, près de 28 km de cours d'eau ont été suivis à raison d'une fois toutes les deux semaines durant la période de reproduction.



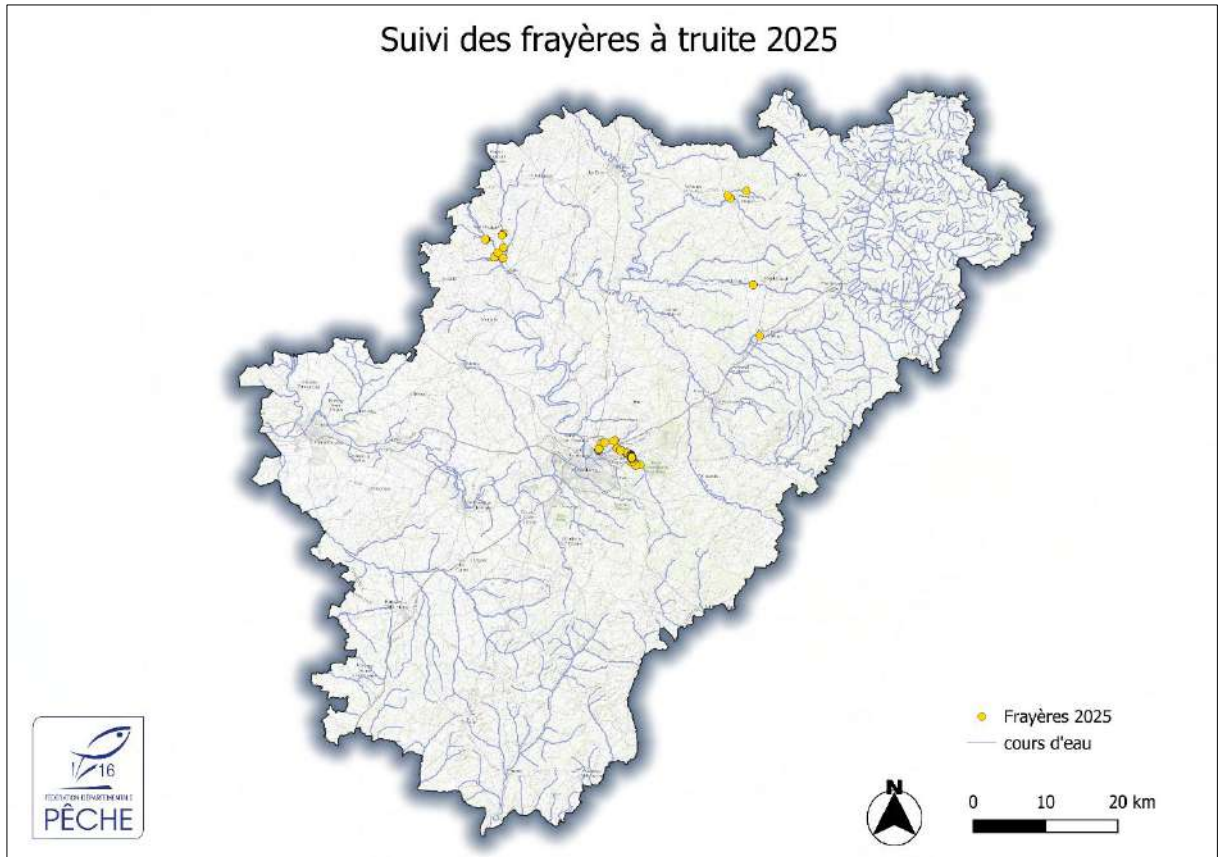
Géniteurs de Truite fario pendant la période de reproduction



Frayères de Truite fario

Cette campagne de prospection aura permis d'identifier 370 frayères sur l'ensemble du territoire Charentais :

🐟	Touvre 241	🐟	Bonnieure 1
🐟	Aume-Couture 71	🐟	L'Argence 0
🐟	Viville 18	🐟	La Nouère 0
🐟	Son 10	🐟	L'Argentor 3



Eclosion de Truite fario

Commission

Gardes pêche particuliers et procès-verbaux



Les pêcheurs sont les premières sentinelles des cours d'eau...cette évidence se matérialise par le nombre de signalements remontés par les pêcheurs, les AAPPMA et la Fédération aux services de police de l'Eau (DDT16 et OFB). Il s'agit notamment d'infractions graves à la police de la pêche, de pollutions ou encore de travaux entraînant la destruction des habitats piscicoles.

Bilan des affaires suivies - Police de l'eau

Pollution aux cyanures sur la Charraud (2015)

La Fédération a continué de suivre la bonne exécution du jugement rendu par la Cour d'Appel de Bordeaux concernant une pollution survenue sur la Charraud, et qui a vu son auteur condamné à indemniser la Fédération au titre du préjudice écologique. Cette affaire s'est définitivement réglée fin 2025 avec l'indemnisation totale auprès de la Fédération. Cette somme pourra désormais être alloué à un ou plusieurs projets de restauration du milieu aquatique sur le cours d'eau impacté : la Charraud.



Truite fario détruite

Nouvelles pollutions découvertes en 2025 :

Malheureusement l'année 2025 a été dans la continuité de 2024 avec la découverte de deux pollutions importantes :

Pollution du Viville au Chlore : le 25 juin 2025, lors d'une opération de pêche de sauvetage de la faune piscicole sur le Viville, les agents de la Fédération constatent le très faible nombre de truitelles récupérées pendant les 200 premiers mètres de l'opération, puis trouvent une puis deux truites mortes. L'opération de sauvetage sera alors stoppée pour rechercher l'origine de la pollution.

Ces recherches conduiront au constat de nombreux poissons morts (truitelles notamment) et à la découverte de pastilles de chlore posées au pied d'un muret à la limite du lit mineur.

Suite à l'intervention des pompiers, de la gendarmerie d'Angoulême et de l'Office Français de la Biodiversité, l'origine du chlore est déterminée et la pollution stoppée. Une plainte a été déposée par la Fédération de Pêche afin de se constituer partie civile.



Petite cause, grandes conséquences



Pollution de la Tardoire à Roussines : Lors d'une opération de terrain de relève d'une sonde thermique, le lundi 13 octobre, les agents de la Fédération découvrent quelques individus de poissons morts (une loche et un goujon au départ). Ils décident alors de prospecter en remontant le cours d'eau et découvrent d'autres poissons morts de plusieurs espèces (lamproie de planer, carpe, truite fario, spirilin). En remontant le cours d'eau sur plusieurs kilomètres, ils découvrent une matière gélatineuse suspecte au pied du rejet de la station d'eau potable de la Séchère, exploitée par la SAUR.

La Fédération prévient alors l'Office Français de la Biodiversité et les pompiers. Leurs constats et premiers éléments de l'enquête permettront de confirmer le relargage d'une matière polluante depuis la station d'eau potable exploitée par la SAUR, il s'agit de sulfate d'aluminium.

La Fédération s'est ensuite mobilisée toute la semaine afin de réaliser des pêches d'inventaire post-pollution qui permettent d'évaluer la mortalité sur le peuplement piscicole. Ces données permettront de venir appuyer tant la procédure pénale pour évaluer l'impact global de la pollution que de permettre une évaluation précise et chiffrée du quantum de préjudice subi par la Fédération au titre du préjudice écologique.

Une plainte a été déposée par la Fédération de Pêche afin de se constituer partie civile.



Mortalité importante sur plusieurs kilomètres avec de nombreuses espèces impactées

(truite fario, spirilin, lamproie de planer, goujon, chabot etc..)

Stage citoyenneté environnement

Face à la hausse des délits environnementaux en Charente, la justice a lancé une nouvelle réponse pénale : un stage éducatif dont l'objectif est de sensibiliser et empêcher la récidive. Mis en place à l'initiative du parquet d'Angoulême (notamment de Monsieur le Vice-procureur en charge de l'environnement), il s'agit d'une sanction pénale alternative prononcée à l'encontre d'une personne ayant commis un délit en matière d'environnement (abandon de déchets, circulation motorisée dans des espaces naturels, délit en matière de police de la pêche, détention d'espèces sauvages, etc..). Il peut être prononcé en peine principale ou en peine complémentaire à une amende.

Dans ce contexte, la Fédération qui est naturellement engagée en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de l'environnement accueille dans ses locaux les stages « citoyenneté environnement ».

Deux stages ont été organisés en 2025 regroupant au total une vingtaine de participants. A ces occasions, la Fédération a pu présenter les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques Charentais, l'OFB et la Gendarmerie sont intervenus pour rappeler le cadre général en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité (état global de la biodiversité, règles et sanctions encourues).

Enfin une action de nettoyage est organisée l'après-midi sur un site géré par le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels).

Réseau des Gardes Pêche Particuliers

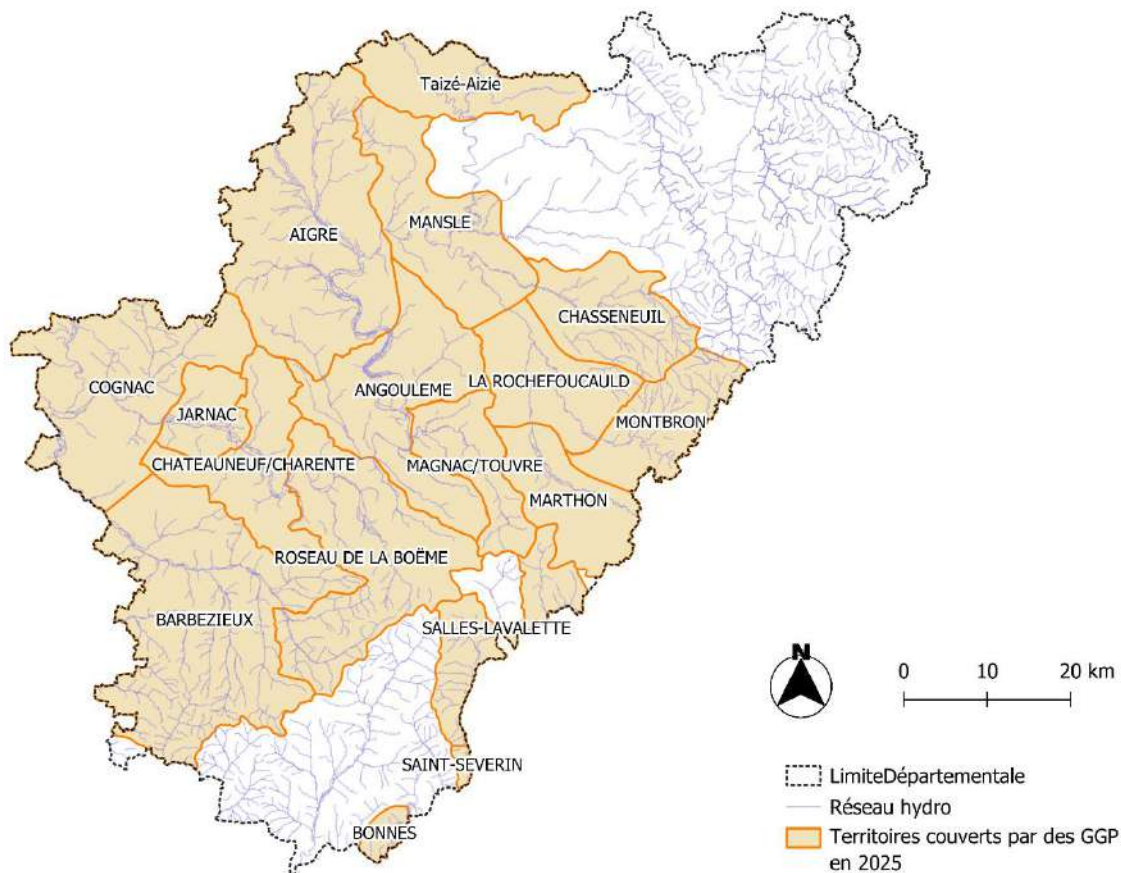
En 2025, pour veiller au respect des règles qui régissent l'activité halieutique, le réseau des Gardes Pêche Particuliers Charentais se composait de 4 agents de la Fédération de pêche et de 20 personnes bénévoles assermentées et réparties dans 17 AAPPMA du département :

Les GPP du département sont tous dotés des tenues proposées par la FNPF, commune à l'ensemble du réseau national.





Territoires couverts par des gardes-Pêche particuliers d'AAPPMA en 2025



Réalisation cartographique : FDAAPPMA16 (2026)

De la même manière, l'application « Vigipêche2 » a été installée sur le téléphone portable des GPP. Cet outil leur permet :

- 🐟 De scanner le QR-Code afin d'obtenir les informations cryptées de la carte de pêche,
- 🐟 D'effectuer un contrôle par le numéro de la carte de pêche, le numéro d'adhérent, le Nom, Prénom, Date de naissance du pêcheur,
- 🐟 De disposer de toutes les données des cartes de pêche de l'année en cours afin de permettre aux agents de pouvoir effectuer des contrôles même dans des zones sans réseau téléphonique,
- 🐟 D'afficher des informations complémentaires sur la carte de pêche à partir d'une connexion Internet 3G (Photo du pêcheur, Date de commande, ...)

L'usage de ce service est exclusivement autorisé aux personnes bénéficiant d'un agrément au titre du contrôle du respect de la réglementation de la pêche et dans le cadre strict de leur mission.

Formation annuelle des Gardes Pêche Particuliers

Les Gardes Pêche Particuliers du département se réunissent une fois par an au siège de votre Fédération pour préparer la saison.

A cette occasion et comme chaque année, il a été transmis tous les documents nécessaires à la fonction de Garde Pêche Particulier :

- ✍ La liste complète des textes réglementaires en vigueur (Arrêté Réglementaire Permanent, Avis annuel, Arrêtés Préfectoraux...)
- ✍ Un livret permettant au GPP d'établir un compte-rendu et un suivi de chacune des sorties effectuées dans le cadre de la surveillance du territoire pour lequel il est commissionné. Cet outil doit aussi l'aider à renseigner le bilan de son activité en fin d'année.
- ✍ Un carnet de relevés d'infraction à la police de la pêche
- ✍ Un carnet pour la rédaction des procès-verbaux lors du contrôle des repeuplements effectués par votre AAPPMA.

En plus des rappels concernant les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier, les évolutions réglementaires sont aussi abordées au cours de cette mise à niveau.

La formation s'est poursuivie par l'intervention de B. ETCHEGOYEN. Fort de son expérience dans les forces de l'ordre, il a apporté un éclairage concret sur les bonnes pratiques à adopter sur le terrain dans le cadre des contrôles de pêcheurs.

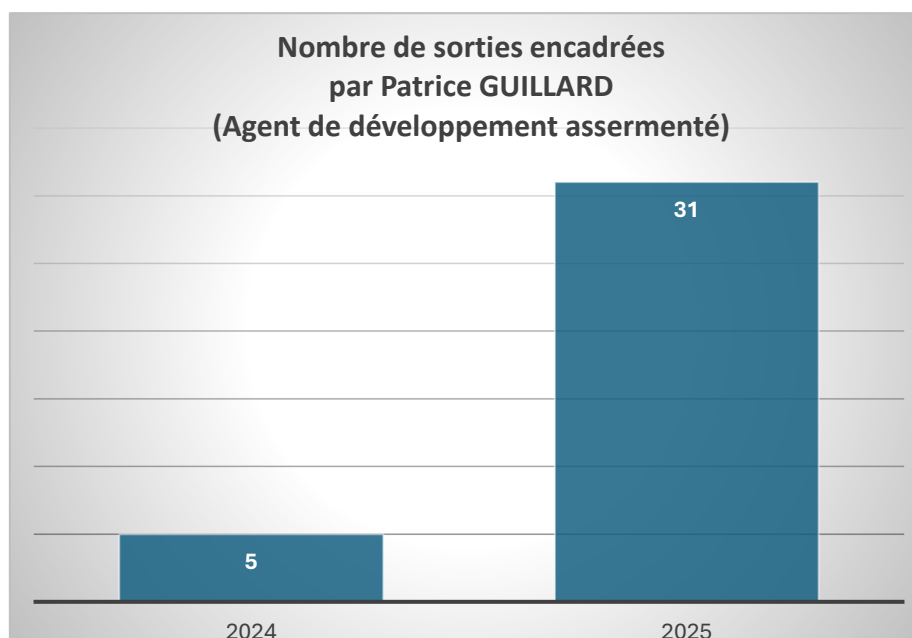


Intervention de B. ETCHEGOYEN

Animation du réseau des Gardes-Pêche-Particuliers

Des sorties communes de surveillance du territoire et de l'activité pêche ont été organisées avec la plupart des Gardes Pêche Particuliers en fonction dans le département. Ces journées sont encadrées par un agent assermenté de la Fédération (Patrice GUILLARD) et ont pour objectifs :

- 🐟 De garantir une approche maîtrisée, une méthode de contrôle et la consolider,
- 🐟 De diffuser des consignes
- 🐟 D'assurer une posture (pédagogie, fermeté, neutralité)
- 🐟 D'éviter les dérives
- 🐟 De développer une meilleure coopération au sein du réseau



Nous en profitons pour remercier tous nos gardes pêche bénévoles qui œuvrent au fil de l'eau et des saisons.

Formation de la Communauté de Brigade d'Angoulême

Le 30 janvier, et le 4 février 2025 une trentaine de militaire a participé à une journée de formation proposée dans les locaux de la Fédération.

Des temps d'échanges ont permis d'aborder et de porter à connaissance :

- 🐟 l'organisation de la pêche en Charente
- 🐟 la constitution du réseau des Gardes Pêche Particuliers
- 🐟 la présentation des enjeux pêche sur le territoire Charentais



Journée d'échanges et de sensibilisation aux enjeux pêche-chasse

Le 13 juin, la Fédération de Pêche accueillait sur son site une vingtaine de gendarmes, des agents de l'OFB, de la Fédération de Chasse, de l'ONF et des membres de la FDGP. Objectif : renforcer la coopération entre les acteurs de la pêche, de la chasse, de la biodiversité et les forces de l'ordre.

Les participants ont eu l'occasion d'assister à 3 ateliers thématiques :

- 🐟 Découverte et organisation de la pêche en Charente
- 🐟 Présentation de la Fédération de Chasse et de ses missions
- 🐟 Intervention de l'OFB concernant les missions de contrôle et cas pratiques.

Cette journée a permis de poursuivre le travail de partenariat engagé avec le service de la gendarmerie, d'identifier les interlocuteurs clés et d'initier un dialogue constructif en faveur des territoires.



Intervention du colonel de Gendarmerie, Mr Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, du Président de la Fédération de Pêche, Mr Mathieu LABROUSSE, du Président de la Fédération de Chasse, Mr Bruno MEUNIER et du Chef de Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Mr Mathieu RHONE

Convention de partenariat entre l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération de Pêche 16

L'année 2025 a été marquée par la signature d'une convention OFB - Fédération de Pêche. Elle vient acter une collaboration active déjà engagée de longue date, au service de la surveillance et la protection des milieux aquatiques. Les axes principaux de travail déclinés dans cette convention sont :

- 🐟 Partage d'informations mutuelles (enjeux biologiques, réglementation, outils, pollutions etc..)
- 🐟 Formations (intervention pour la formation continue des Garde-pêche Particuliers)
- 🐟 Actions communes de surveillance avec identification de sites, périodes et missions prioritaires
- 🐟 Transmission des procédures (pêche et police de l'eau)
- 🐟 Mise à disposition des outils de la Fédération (VigiPeche 2, GEOPECHE)
- 🐟 La convention a déjà été largement mise à profit durant cette année 2025 malheureusement riche en pollutions et en intervention en police de la pêche.



OFB
**OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**

Bilan des procès-verbaux police de la pêche

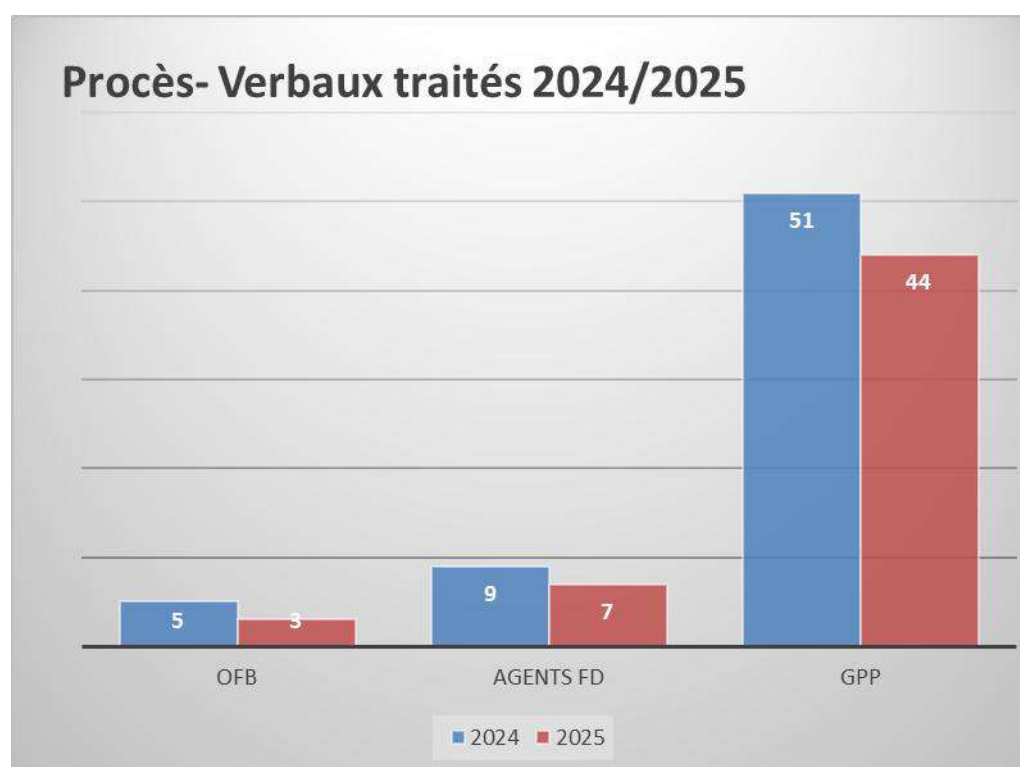
NOMBRE DE PV TRAITES – Police de la pêche

Au 31/12/2025 = **59 PV** traités (*pour rappel* : Au 31/12/ 2024 = **76 PV traités**), dont :

- 🐟 **54 demandes de Réparations civiles**
- 🐟 **44 PV** mis par les Gardes Pêche Particuliers **AAPPMA**
- 🐟 **7 PV** mis par les agents de la FD
- 🐟 **3 PV** mis par l'OFB

En complément :

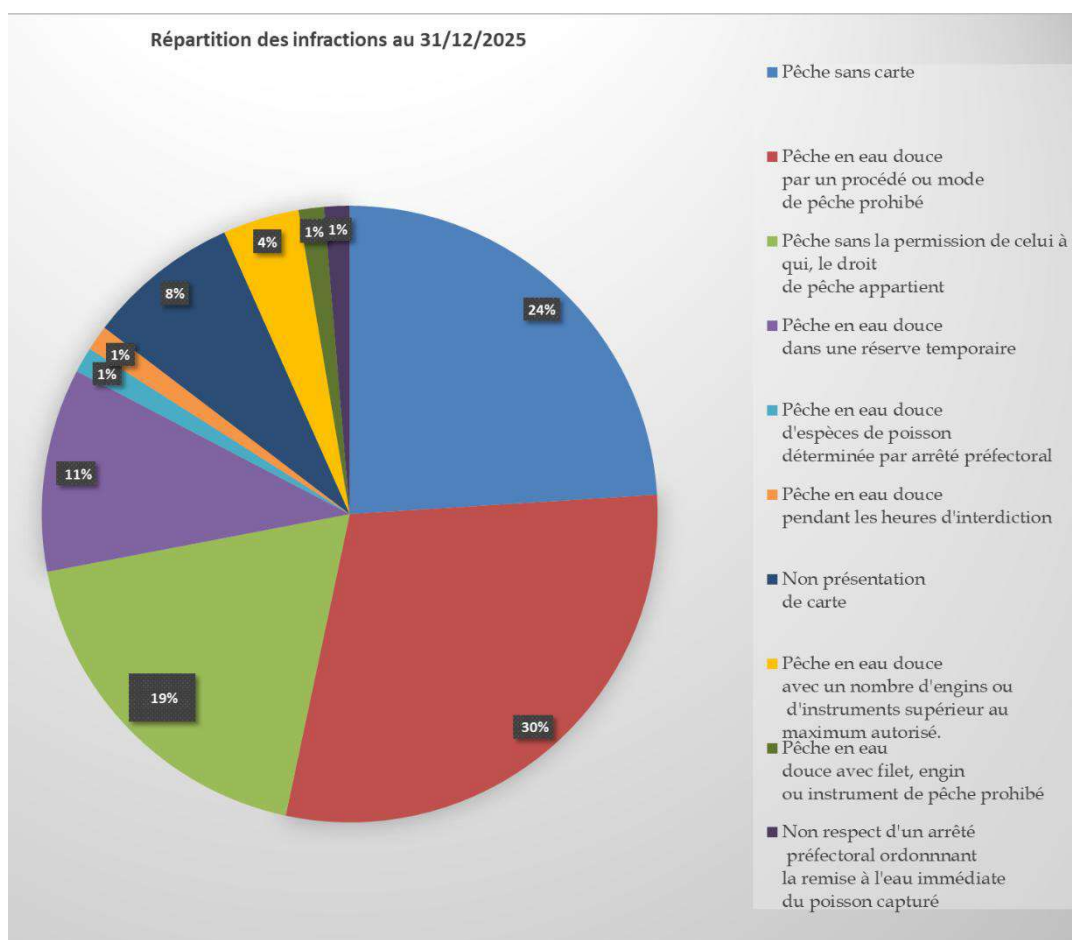
- 🐟 **3** avertissements
- 🐟 **2** annulations



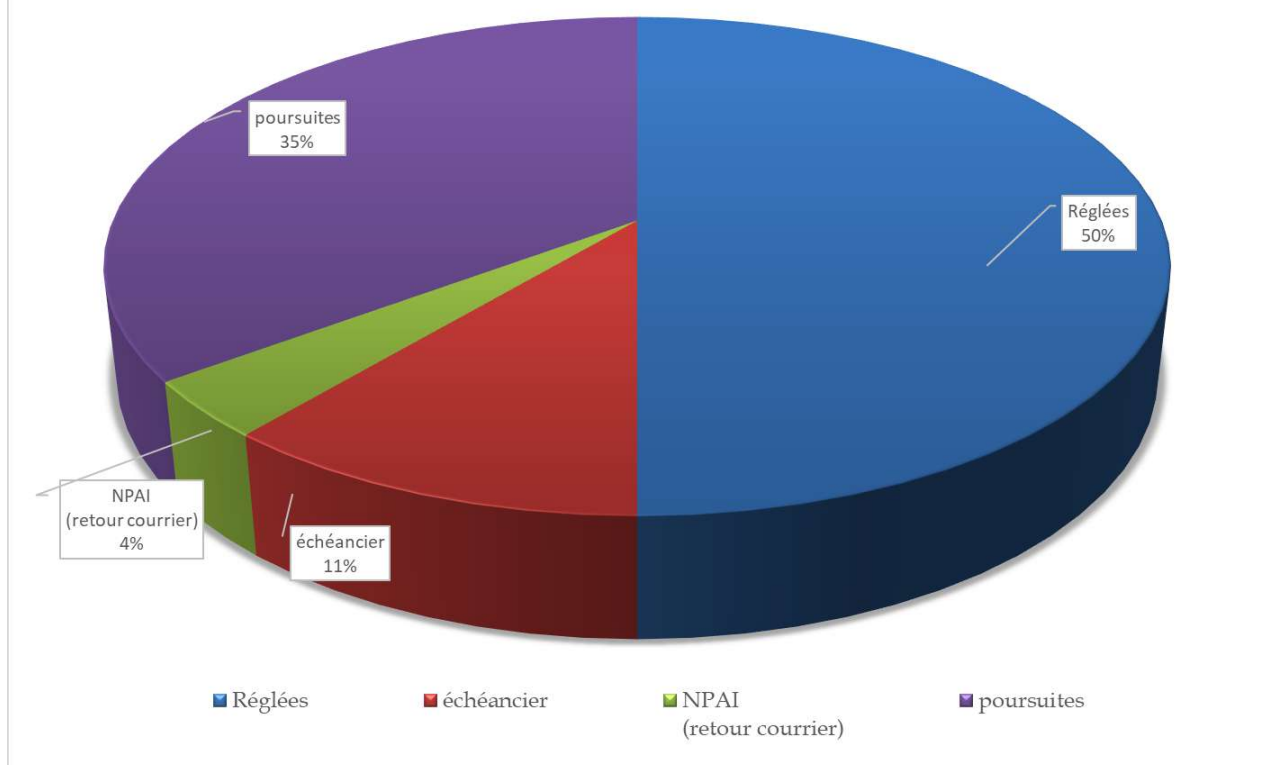
NATURE DES INFRACTIONS et NOMBRE D'INFRACTION RELEVÉE – CODE NATINF

54 Procès-Verbaux dressés, répartis sur 10 typologies d'infractions différentes :

- 🐟 Pêche par un procédé ou mode de pêche prohibé (22) – *Natinf 20155*
- 🐟 Pêche sans carte (18) - *Natinf 20165/20166*
- 🐟 Pêche sans la permission de celui à qui le droit de pêche appartient (14) *Natinf 7384*
- 🐟 Pêche dans une réserve (8) – *Natinf 7422*
- 🐟 Non présentation par pêcheur, de document valable justifiant du paiement de la redevance pour la protection du milieu aquatique (6) – *Natinf 21468*
- 🐟 Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instrument supérieur au maximum autorisé (3) *Natinf 20156*
- 🐟 Pêche en eau douce d'espèces de poisson déterminée par arrêté préfectoral (1) *Natinf 20160*
- 🐟 Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé (1) *Natinf 20157*
- 🐟 Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé (1) *Natinf 27634*
- 🐟 Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction (1) – *Natinf 20148*



Année 2025 - Etat des demandes des réparations civiles au 31/12/2025



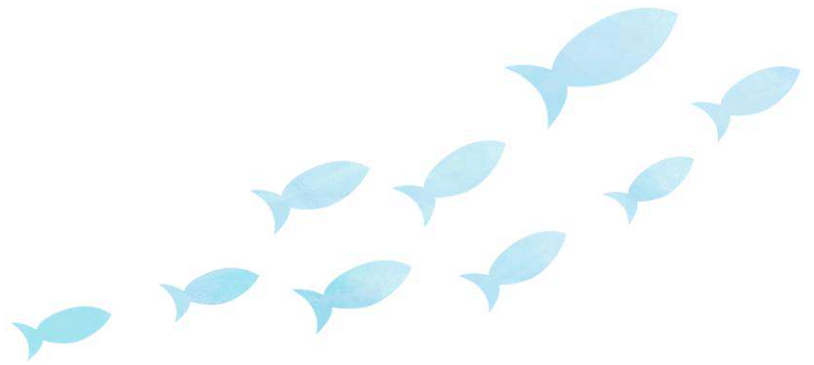
Depuis le 1^{er} janvier 2025, les demandes de poursuites sont directement envoyées à l'OMP (Officier du Ministère Public), assurant un traitement plus rapide et efficace avec des convocations des contrevenants en audience au tribunal de Police.

Sur 19 dossiers « demande de poursuites » = 13 dossiers vont passer en Audience sur le 1^{er} semestre 2026.



Commission Grand Cormoran





Le contexte et les enjeux liés à l'impact du grand cormoran sur les écosystèmes européens sont complexes, impliquant différents groupes d'acteurs. D'une part, les Ligues de Protection des Oiseaux (LPO) et certains organismes de protection de l'environnement mettent en avant l'importance du grand cormoran en tant qu'espèce, faisant partie intégrante des écosystèmes aquatiques et ayant potentiellement un rôle de régulation des populations de poissons. Ces structures soulignent également la nécessité de protéger cette espèce et de promouvoir une coexistence durable avec les activités humaines. Pour eux, les réguler ne semble pas une nécessité. D'autre part, les pêcheurs professionnels et les pisciculteurs considèrent que ces oiseaux engendrent des pertes économiques liées à la prédation exercée sur les poissons sauvages et d'élevage. Les institutions en charge de la protection des milieux aquatiques que sont les Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu aquatique (FDAAPPMA), considèrent la population de grand cormoran comme un facteur de déséquilibre pour les ressources halieutiques, pouvant amener à des conséquences biologiques comme la mise à mal des stocks de poissons et de la diversité d'espèces.

C'est à ce titre et dans le cadre de l'arrêté interministériel fixant les conditions et limites des dérogations à la protection du grand cormoran (arrêté du 24 février 2025 publié au JO du 26 février 2025) que la Fédération de Pêche de Charente a transmis une demande de dérogation à la protection du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Charente. Cette démarche s'inscrit dans une logique de préservation des espèces piscicoles menacées en eau libre.

En effet, si le Grand Cormoran bénéficie d'un statut de protection qui semblait justifié au regard de son rétablissement à l'échelle européenne (Directive "Oiseaux" de l'Union Européenne (Directive 79/409/CEE) adoptée en 1979), sa forte expansion démographique observée ces dernières années entraîne des pressions de prédation significatives sur les populations de poissons déjà fragilisées par la dégradation des habitats, les variations hydrologiques et le changement climatique. Cette prédation exerce un impact direct sur des espèces piscicoles patrimoniales et menacées, pouvant compromettre les efforts de gestion et de restauration écologiques engagés par les acteurs locaux (Syndicats de rivière, AAPPMA, Fédération de Pêche...).

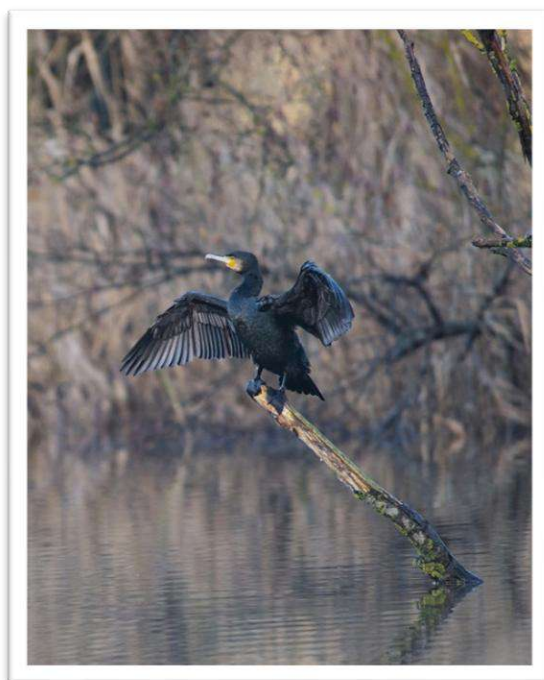
En complément des quelques éléments recueillis en Charente lors des campagnes de tirs réalisées sur les eaux libres entre 2009 et 2022, la justification de la demande s'est appuyée principalement sur les études lancées à l'échelle de quatre départements suite à la suspension des tirs en 2022. Les Fédérations Départementales de Pêche de l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges ont ainsi proposé aux autorités locales un programme incluant une étude de la bibliographie sur les relations cormorans/peuplement piscicole, la description de ces peuplements, un recensement des cormorans sur le département et une analyse des contenus stomacaux d'oiseaux abattus, permettant d'estimer l'incidence du prélèvement par les cormorans sur le peuplement piscicole.

C'est sur la base de ces études qui ont démontré l'impact du Grand Cormoran sur les espèces piscicoles menacées, que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pris l'arrêté ministériel autorisant la définition de plafonds départementaux et l'encadrement d'opérations de régulation de l'espèce.

Les plafonds départementaux doivent respecter le seuil maximal de 20% de la population de Grands Cormorans hivernants estimée dans le département lors du dernier recensement national. En Charente, le dénombrement coordonné par Charente Nature fait état de 636 Grands Cormorans en janvier 2021. 127 individus ont donc été attribués pour la destruction des oiseaux en eaux libres.

Pour la campagne d'hivernage 2025-2026, la Fédération de Pêche a obtenu l'arrêté préfectoral le vendredi 13 février 2026 permettant 15 jours d'intervention jusqu'au 28 février 2026. La crue observée sur l'ensemble du réseau hydrographique n'a malheureusement pas permis de programmer un nombre suffisant de sorties pour atteindre le plafond. Cependant, les résultats suivants ont été obtenus :

- 🐟 Sur le bassin de la Touvre : 15 oiseaux prélevés
- 🐟 Sur le bassin de la Charente en amont d'Angoulême : 7 oiseaux prélevés
- 🐟 Bassin de la Dronne : 2 chasseurs : 21 oiseaux prélevés
- 🐟 Bassin de la Vienne : 6 chasseurs : 4 oiseaux prélevés

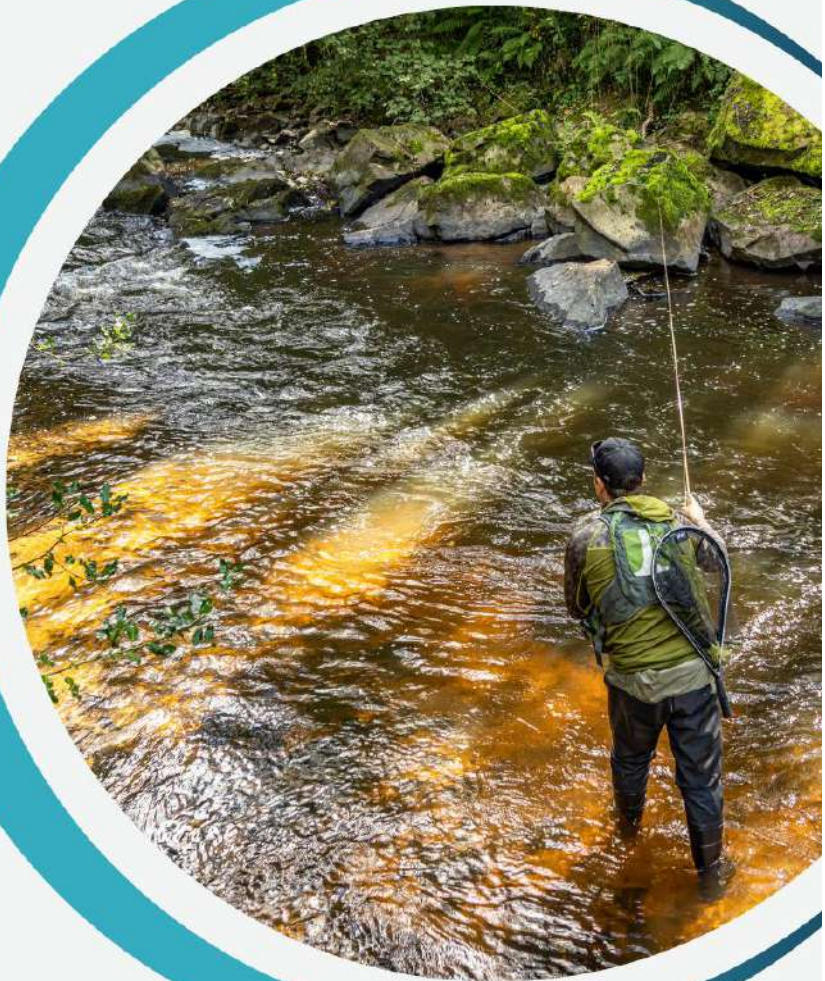




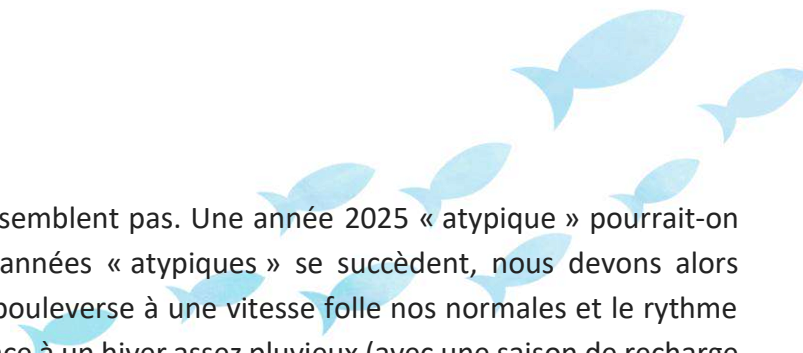
La Touvre, joyau départemental et une truite fario emblématique de cette rivière, mets de choix pour le grand cormoran



Commission Gestion de l'eau



Retour sur l'étiage 2025



Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Une année 2025 « atypique » pourrait-on dire une énième fois. Mais lorsque les années « atypiques » se succèdent, nous devons alors admettre que le changement climatique bouleverse à une vitesse folle nos normales et le rythme pourtant bien établi des saisons. Aussi, grâce à un hiver assez pluvieux (avec une saison de recharge de septembre 2024 à fin mars 2025) le niveau des nappes superficielles et l'humidité des sols est à un niveau légèrement supérieur à la « normale » à l'approche du printemps. Malgré cela, un printemps sec dès le mois de mars et une canicule précoce en juin auront accéléré la baisse des débits des cours d'eau Charentais.

La dégradation de l'état des milieux aquatiques superficiels sera alors extrêmement rapide, avec des assècs très précoces. Les bassins les plus impactés seront l'Argence, la Nouère, le Bief, l'Aume-Couture, la Tude et le Né. La particularité de cette année réside dans la parfaite démonstration de l'inadéquation entre les indicateurs de gestion de l'eau et la réalité de l'état des cours d'eau. Cela sera particulièrement visible sur les bassins de la Nouère et de l'Argence. Ces cours d'eau présenteront leurs premiers linéaires asséchés alors que la restriction appliquée sera seulement « Alerte ». Cette inadéquation est lourde de conséquence puisqu'au 15 août le linéaire asséché sur les cours d'eau Charentais suivis enregistrera **un nouveau record avec 1114,9 kms** asséchés ou en rupture d'écoulement (il ne s'agit pas d'un record absolu mais du record pour la campagne de suivi du 15 août). Pour comparaison, rappelons qu'en 2011, l'année sèche de référence à l'époque, « seulement » 832 kms étaient asséchés ou en rupture d'écoulement au plus fort de l'étiage !

Le bassin de l'Argence aura été le plus impacté cet été avec plus de 75% du linéaire total asséché. Certains secteurs qui n'avaient jusqu'alors jamais été asséchés, ont été impactés dès la mi-août ! Une catastrophe quand on sait que l'année 2024 avait permis une très bonne recolonisation du bassin par la truite fario !

Enfin notons que, pour la première fois, un développement très important de cyanobactéries aura été observé, début juillet, sur le fleuve Charente à partir d'Ambérac et jusqu'en aval de Montignac. Cet épisode est en lien avec un débit très faible du fleuve et l'épisode de fortes chaleurs prolongées fin juin. Ce phénomène est un marqueur important de la conjugaison de toutes les problématiques de notre fleuve : quantitatives, qualitatives et thermiques !



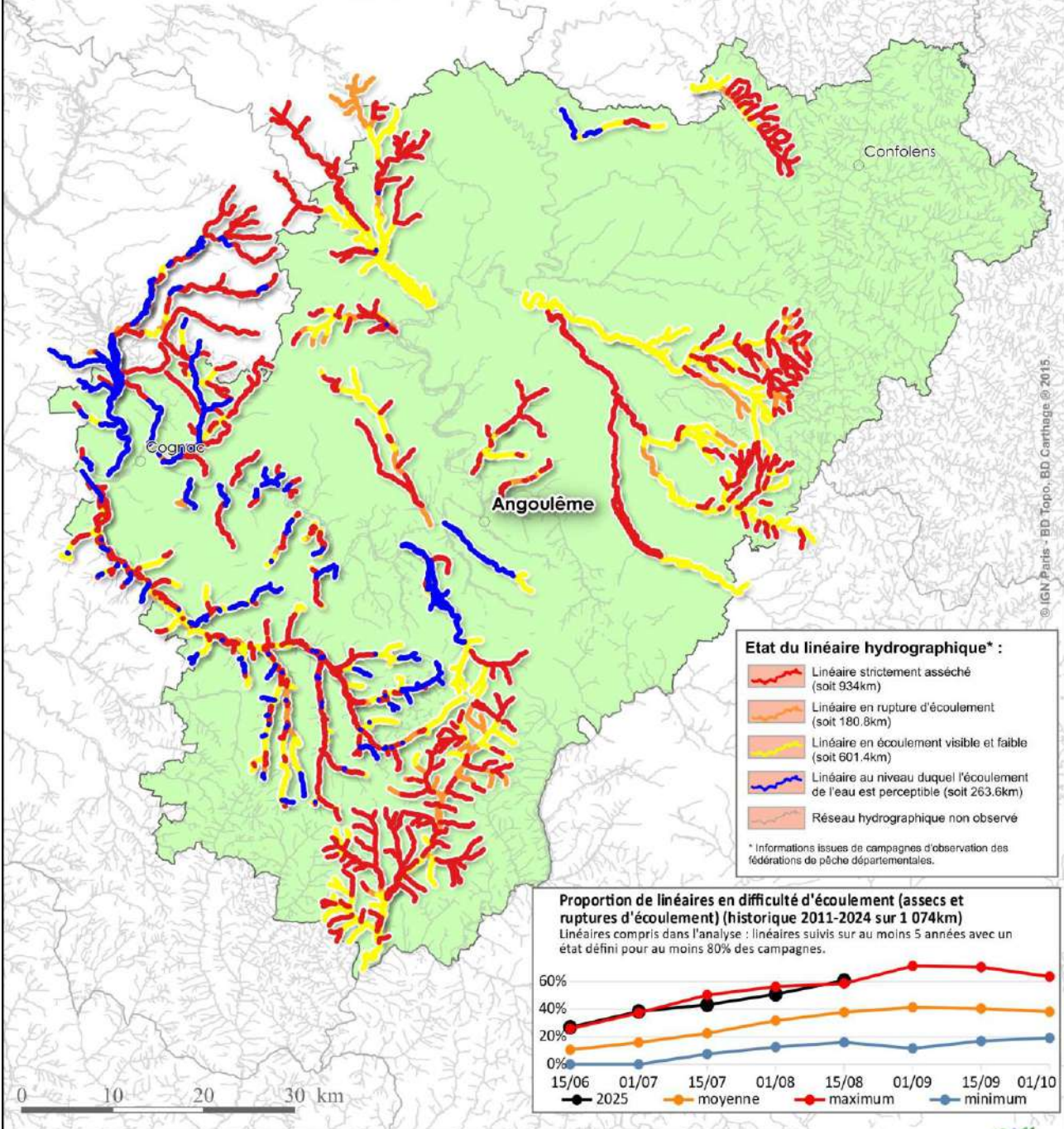
L'Argence le 20 août 2025

Développement de cyanobactéries sur le fleuve Charente à Ambérac



Etat hydraulique du linéaire hydrographique du département de la Charente

Campagne du 15 août 2025



La campagne de suivi de l'état hydraulique du linéaire hydrographique effectuée le 15 août 2025 fait état de 1979.9km de cours d'eau observés sur les bassins sensibles du département de la Charente.

Sur ces 1979.9km, 1114.9km sont, soit en assec, soit en rupture d'écoulement, ce qui représente 56.3% du réseau observé (dont 47.2% en état d'assec) par la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Charente.

Conception et réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, août 2025.

Enquête publique sur le nouvel AUP de l'OUGC COGEST'EAU :

Commençons par rappeler le contexte : en 2017, l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU (Coopérative de gestion de l'eau) obtient une Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) pour une durée de 15 ans, malgré une forte opposition et mobilisation de la Fédération et de ses adhérents lors de l'enquête publique. Cette autorisation prévoit les volumes autorisés pour l'irrigation sur le fleuve Charente et ses affluents (hors Touvre, Tardoire et Bandiat) dans le Département.

La Fédération de Pêche, associée à la Fédération de pêche 17 et à d'autres associations de protection de l'environnement avait déposé un recours gracieux auprès du Préfet, puis un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers. L'AUP avait alors été annulée en premier instance (en 2019), décision confirmée par la Cour d'Appel administrative de Bordeaux (en 2021). Les arguments retenus par les juges sont nombreux et notamment l'absence de données scientifiques permettant de justifier la compatibilité des volumes sollicités pour l'irrigation avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'OUGC COGEST'EAU a déposé sa nouvelle demande d'AUP en 2025 et l'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre 2025 au 24 novembre 2025. La Fédération de Pêche a découvert avec étonnement une demande avec des volumes supérieurs à ceux demandés en 2017 pour certains bassins ! Qui plus est, aucune donnée scientifique ou élément technique ne vient appuyer ou justifier les volumes sollicités au regard de la disponibilité dans les milieux naturels et avec un objectif de préservation des milieux aquatiques.

La Fédération de Pêche s'est donc mobilisée et a informé son réseau d'AAPPMA et de pêcheurs pour émettre un avis défavorable argumenté lors de cette enquête publique. La décision finale est reportée à juillet 2026 mais la Fédération reste très attentive à ce nouvel AUP qui devra impérativement prendre en compte les effets attendus et déjà visibles du changement climatique et la disponibilité **réelle** de la ressource en eau disponible sans impacter les milieux aquatiques !



Une délégation de la Fédération est allée rencontrer le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique



Remerciements



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



La Fédération est particulièrement fière du travail accompli par son équipe élus et salariée tout au long de l'année 2025. Grâce à leur professionnalisme, leur engagement et leur capacité d'adaptation, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter un rapport d'activités complet, fidèle reflet de la richesse et de la diversité des actions menées en faveur de la pêche et de la préservation des milieux aquatiques.

Ce rapport met en lumière les nombreuses initiatives conduites au cours de l'année : actions de gestion piscicole, opérations de restauration et de suivi des milieux aquatiques, projets pédagogiques et de sensibilisation à destination de tous les publics, ainsi que les différentes collaborations techniques et institutionnelles. Il témoigne également de notre volonté constante de concilier le développement des pratiques de pêche et protection durable des écosystèmes.

La Fédération tient à adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble des élus des AAPPMA pour leur implication active, leur engagement quotidien et leur rôle essentiel dans la dynamique associative locale. Leur investissement constitue un pilier fondamental dans la mise en œuvre de nos actions et dans le maintien d'un réseau solide et cohérent.

Nous souhaitons également saluer chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui, par leur disponibilité, leur passion et leur dévouement, ont largement contribué à la réussite des projets menés. Leur soutien sur le terrain est précieux et indispensable.

Par ailleurs, nous remercions vivement l'ensemble des collectivités territoriales – Communautés de Communes, Communes, ainsi que le Département de la Charente – pour la qualité des échanges, leur confiance et leur accompagnement dans le développement de projets structurants pour notre territoire.

Enfin, nous n'oublions pas nos partenaires techniques et financiers, dont le soutien, les compétences et l'appui constant permettent de concrétiser nos actions et d'en garantir la pérennité. Leur contribution est déterminante dans la réussite de nos missions.

Forte de ces collaborations et des résultats obtenus, la Fédération poursuivra en 2026 ses engagements avec la même détermination, au service de la pêche et de la préservation des milieux aquatiques.



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT